



N°53 SERRE VIVANTE

Journal d'information semestriel du Massif de la Serre

PRINTEMPS 2022

Protection de l'environnement et du cadre de vie depuis 1992 dans le Pays Dolois et ses territoires limitrophes du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.



Montage photo : Verseuses de Montmirey-le-Château à la cascade des Tuifs aux Planches-près-d'Arbois (Jura)

DOSSIER

L'EAU C'EST LA VIE

DESTINS DE RIVIÈRES P.13

14 COMMUNES PRIVÉES D'EAU POTABLE P.16

L'AGRICULTURE BIO POUR PROTÉGER L'EAU P.18



LE PETIT-MERCEY

**Célébrons la nature
autour des abeilles**

VENDREDI 20 MAI | DÈS 13 H 30

**Au verger conservatoire
Cœur de Pigeon**

Ateliers enfants, visite des ruches, découverte de la flore, peinture... de 10 à 16 h.
Accueil tout public de 13 h 30 à 16 h.

Renseignements : Claire Chantefoin
06.24.46.69.68



FRAISANS

Stop à la surconsommation

MARDI 27 SEPTEMBRE | 18H

**Spectacle *De la nécessité
de la gravité***

Une fiction poétique pour une urgence climatique, à 18h aux forges, suivi d'un échange sur l'impact de nos modes de consommation. Prix : 15€.

Un rendez-vous proposé dans le cadre du Festival des Solutions Écologiques.



MONTMIREY-LA-VILLE

Sur le sentier du Tacot

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE | 14H30

**Une randonnée pour (re)découvrir
les richesses du Mont-Guérin**

Départ de Montmirey-la-Ville à 14h30 (face au château).

Un rendez-vous proposé dans le cadre du Festival des Solutions Écologiques.

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

**OUVERT À TOUTES
& TOUS, GRATUIT**

serre-vivante.pagesperso-orange.fr

**Montmirey-le-Château,
des verseuses d'eau
renversantes ! p.10**



Impossible dans ce numéro de printemps, de faire abstraction du contexte actuel et du drame humain qui se joue en Ukraine. La guerre et les menaces qui pèsent sur les installations nucléaires nous rappellent l'immensité du risque que fait peser cette technologie sur l'humanité.

L'industrie nucléaire française est fortement dépendante de l'étranger. La totalité de l'uranium est importée (du Canada, du Niger et 45 % vient du Kazakhstan, sous influence russe). On ne sait plus que faire sur notre territoire des déchets radioactifs à traiter. Des militants de Greenpeace ont bloqué lundi 15 novembre 2021 un convoi en partance du centre de stockage de déchets d'Orano, à Pierrelatte dans la Drôme, pour empêcher l'envoi d'uranium appauvri vers la Sibérie. L'ONG dénonce l'exportation illégale par la France de ses déchets nucléaires à l'étranger. L'industrie nucléaire française a tout intérêt à ce que Rosatom, géant russe du nucléaire, prospère.

En effet, les partenariats croisés sont nombreux pour capter les juteux marchés de construction de nouvelles centrales nucléaires. Il est donc parfaitement hypocrite d'appeler à arrêter les importations de gaz russe sans remettre en cause les partenariats industriels forts noués avec l'industrie nucléaire russe. Face aux problèmes que posent le pétrole, le gaz, le charbon tout comme le nucléaire, la véritable indépendance énergétique passe par une politique volontariste d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique couplée au développement des énergies renouvelables.

Faire l'apologie d'une énergie dangereuse, défaillante, coûteuse et hors délai pour répondre efficacement à l'urgence climatique et au besoin d'indépendance énergétique est irresponsable. Tabler sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires l'est encore plus.

Peut-on, en se réclamant « du progrès, de la technologie et de la raison », faire l'économie d'un débat public sur la place du nucléaire en France? Quel que soit le scénario retenu, la transition énergétique nécessite d'abord de pérenniser et d'animer la concertation citoyenne.

Pascal Blain

SOMMAIRE

MASSIF DE LA SERRE	3
BRÈVES LOCALES	3
ANIMATIONS SERRE VIVANTE	
Visite de deux jardins en permaculture	7
PATRIMOINE	8
LA CROIX D'ARCHELANGE (1782)	8
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU, DES VERSEUSES D'EAU RENVERSANTES	10
DENIS PÉREZ, NATURE ET DISPARITION	12
DOSSIER	13
L'EAU, C'EST LA VIE	13
POÈME, ENTRE DEUX EAUX	20
ENVIRONNEMENT	21
LES LAMIER, TOUS COMESTIBLES	21
L'OASIS DES VIOLETTES	
Projet d'écohomeau en habitat participatif	22
OTAN EN EMPORTE LE VENT ET LE SOLEIL...	
Indispensable sobriété solidaire	24
LE NUCLÉAIRE NE SAUVERA PAS LE CLIMAT	26
ROULER EN VOITURE ÉLECTRIQUE ?	27
BRÈVES ENVIRONNEMENTALES	28
AGENDA	31

À chaud. Michel Brignot, auteur de nombreux ouvrages dont nous avons parfois fait la présentation dans nos colonnes, comme pour « Lorsque la vague s'en est allée », recueil de 40 poésies écrites pendant la pandémie, nous livre aujourd'hui un nouveau poème.

Ukraine meurtrie

Ukraine ma jolie

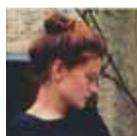
*On a violé ta paix qui souriait jaune et bleue
Les flammes ont dévasté tes plaines céréales
La haine de Moscou s'allume de mille feux
Ton silence s'emplit de plaintes et de râles
Le ciel n'est que fumée, le soleil est parti
Traversé par la ronde des hélicos bourdons
Les bâtiments en ruines, squelettes décatés
Le feu teinte et colore de rouge l'horizon
Kiev la belle va mourir sous les yeux hébétés
Des téléspectateurs de toute la planète
Qui voient depuis chez eux un peuple décimé
Par la folie aveugle d'un Cosaque d'opérette
Une guerre en direct, spectacle permanent
Jeu macabre et sordide que livrent les médias
Quidam bien installé, ressens-tu du tourment
Quand ta télé t'égrène les notes lentes du glas?*

Michel BRIGNOT, Dole - 25 février 2022

LES CONTRIBUTEURS DE CE NUMÉRO



Sophie Audureau



Lisa Botcher



Laurent Champion



Claire Chantefoin



Camille Jourdan



Charly Gaudot



Jean-Claude Lambert



Jean-Louis Langrognet



Arlette Maréchal



Augustine Michel



Louis Pinsard



Nathalie Rude

JOURNAL D'INFORMATION DU MASSIF DE LA SERRE

Édité par l'association Serre Vivante, 39 290 MENOTEY.

✉ serre.vivante@wanadoo.fr

🌐 serre-vivante.pagesperso-orange.fr

Conception graphique : Stylograph, Rouffange
www.stylograph.fr - 06 25 83 10 99

Imprimeur : FCI, Auxonne - 03 80 37 45 03

Tirage : ISSN 2112-8073 - Tirage : 10 000 ex.

Conseil d'Administration :

- Pascal BLAIN, président, Menotey,
- Eric TAVERNIER, trésorier, Authume
- Sophie AUDUREAU, co-trésorière, Moissey
- Nathalie RUDE, secrétaire, Romain
- Christine van der VOORT, Romange
- Jean-Claude LAMBERT, Romange
- Claire CHANTEFOIN, Sermange,
- Laurent CHAMPION, Chevigny,
- Charly GAUDOT, Brans,
- Nicole GRANDJEAN, Falletans

Grand merci à toutes celles et ceux qui ont relu ces pages avec attention.



TANDEM SOLIDAIRE

Le dispositif régional Tandems Solidaires permet aux élèves, de la maternelle au lycée, de participer à un projet d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale durant une année scolaire.

La conduite de ce projet repose, entre autres, sur un binôme composé d'une association engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et d'un groupe d'élèves accompagné de son équipe éducative. L'enjeu est de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, explorer la dimension sociale et internationale du développement durable, faire prendre conscience de la nécessité de construire un monde plus solidaire, respectueux des droits humains, attaché à la préservation de la planète. L'école d'Archelange et son institutrice Élodie Moniotte s'est rapprochée de Contre-Courant, association culturelle et paysanne de Moissey, pour emmener les élèves de grande section/CP sur les chemins de l'agriculture et de l'alimentation. Lors d'une première séance à la ferme bio de l'Aubépine à Moissey les élèves ont pu découvrir la production de lait à comté. Dans un second temps, l'expérience s'est prolongée à la salle des fêtes d'Archelange par des ateliers de fabrication autour des produits laitiers. Enfin, c'est à l'école qu'a eu lieu le dernier rendez-vous pour une matinée de débats «joués» sur les différents modes d'élevages à travers le monde. Une belle aventure collective autour du respect du vivant.

✉ tandems.solidaires@bfc-international.org – ☎ 09 83 20 12 03



SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Le 24 mars, le convoi de l'association Audelange Ukraine revient de la frontière polonaise, avec 21 réfugiés ukrainiens à son bord. Un mois plus tard, les six familles sont hébergées dans les villages d'Audelange, d'Amange, Jouhe, Sampans et de Saligney.

Jacky Saclier, membre de l'association, raconte l'histoire de ce voyage humanitaire. Un convoi à destination de l'Espagne, s'est arrêté le 13 mars à Audelange et 29 personnes venant de Kiev, Odessa et Kharkov ont fait halte à la ferme d'Audelange, une chambre d'hôtes gérée par Aurélie Weber et son mari. L'initiative a été à l'origine de la création de l'association Ukraine-Audelange et de là nous avons eu l'idée d'organiser notre propre voyage. Pendant trois jours, c'est quatre minibus qui se sont lancés pour ce périple de 3420 km, jusqu'à Hrebenne, un village à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Nous avions trouvé au préalable des familles d'accueil. Tous les papiers administratifs ont été réalisés en préfecture. Des cours de français sont organisés pour les familles ukrainiennes. Les enfants sont presque tous scolarisés et nous aidons les adultes à trouver du travail. L'association poursuit son travail et toute contribution est la bienvenue!

☎ Association Audelange Ukraine, Weber Aurélie ☎ 06.17.60.62.80



PORTES OUVERTES AU FABLAB

Le samedi 13 novembre 2021, le lieu faisait découvrir ses activités. C'est en 2012 que l'association Net-iki créait à Biarne l'un des premiers Fablab en milieu rural.

Ouvert à tous, de 7 à 77 ans, l'adhésion pour une famille de quatre personnes est de 25 €. Si vous êtes curieux et avez envie de faire, participez aux ateliers d'une durée de 3 à 4 heures pour découvrir dessin (DAO), conception (CAO) ou encore fabrication assistée par ordinateur (FAO). Le Conseil Départemental a aidé l'association à faire face pendant le confinement. Le FabLab est un lieu de partage de connaissances et d'apprentissage où l'on peut trouver une imprimante 3 D, une fraiseuse à découpe numérique, une découpe laser et bien d'autres outils pour réaliser un projet ou simplement réparer une pièce défectueuse...

Contact : Ludovic David, président ☎ 06 84 25 14 30
✉ association.netiki@gmail.com 📍 3 Rue de l'Église, 39290 Biarne



Vierge avalée

L'ÉTAT DU CHÊNE REMARQUABLE EST INQUIÉTANT

C'est le maire de ce village du bord de l'Ognon, Didier Jacquot, qui a sonné l'alerte cet hiver avec le sentiment que l'une des deux branches charpentières s'affaissait.

Cet arbre géant situé sur la départementale 21 menant de Bresilley à Bard-lès-Pesmes dépasse les 20 m de haut et sa circonférence approche les 8 m. S'il s'avérait indispensable de couper la branche qui surplombe la route,

son équilibre serait grandement perturbé et ce vénérable spécimen (la légende prétend que le roi Louis XI se serait posé à l'ombre de son feuillage entre 1470 et 1475) pourrait s'effondrer, privé de ce contrepoids naturel.

C'est l'avis prudent formulé par les deux entreprises missionnées par le Conseil Départemental de la Haute-Saône qui envisage des travaux de manière imminente. Tout le monde espère qu'une solution sera trouvée pour préserver cet élément remarquable du patrimoine naturel local, probablement le dernier survivant des quatre chênes plantés pour délimiter les terres de l'abbaye d'Acey voisine. Pour les locaux, il est aussi un arbre sacré, hommage à Marie. Un de nos adhérents évoque en effet une ancienne coutume qui consiste à lui offrir tous les quarante ans, en grande procession, une statuette bénie de la Vierge. Avec la croissance de l'écorce, la statuette est peu à peu engloutie. La dernière fut déposée par l'abbé Francis Schlienger le 15 août 1988. La précédente procession a eu lieu en août 1949. Si l'on peut encore apercevoir en partie ces deux dernières statuettes, 6 autres auraient déjà été complètement avalées.

📍 Coordonnées GPS : 47.262856, 5.634137 📍 Dominique Demange



DAMPIERRE

ILS NE DÉSARMENT PAS!

Adopté par les Nations unies le 7 juillet 2017, le **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)** est entré en vigueur en janvier 2021, après sa ratification par un 50^e État, le Honduras.

La situation internationale vit une tension accrue entre les puissances détentrices de la bombe atomique, telles les USA, la Russie et la Chine. En France, le président a le pouvoir de lancer une bombe capable de tuer des milliers de civils innocents. Tout cela oblige chacun à réfléchir. «C'est ce que nous faisons chaque premier lundi du mois, à Dampierre, et chacun est invité à participer à cette réflexion», précise Lucien Converset le président de l'Association franc-comtoise pour le Désarmement Nucléaire (ADN), convaincu de l'urgence de renoncer à la dissuasion nucléaire, coûteuse, inutile et dangereuse. Lundi 7 mars, ADN avait invité à Dampierre Étienne Godinot, membre co-fondateur du Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN). Celui-ci s'investit depuis 2018 avec le Collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'abolition des armes nucléaires pour le respect par la France de ses obligations dans le cadre de l'article 6 du Traité de non-prolifération (TNP) et l'adhésion de la France au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et, à terme, la reconversion des personnels des sites du CEA, particulièrement celui de Valduc, dans des activités pacifiques. Ce traité a une portée symbolique très forte même s'il ne crée pas de nouvelle obligation de désarmement nucléaire tant que les puissances possédant l'arme nucléaire refusent de le signer.

Contact : Lucien Converset ☎ 03.84.82.47.35 2
📍 Bis rue de la Source, 39700 Dampierre

FALLETANS



RÉNOVATION DE L'ABREUVOIR

Les pierres ont été démontées pour être restaurées en atelier avant de venir reprendre place sur une base reconstruite.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Grandmaison et Negrello pour un coût total de 25000 €. La commune qui réalise elle-même les finitions a obtenu un soutien d'environ 15000 € (Grand Dole, CD39, État).

👤 Nicole Grandjean

LA BARRE



PLANTATION D'UNE HAIE

En partenariat avec Sylvain Lhomme, agriculteur, conseillée par JNE, La commune, a créé une haie de plus de 300 m.

Aubépine monogyne, bourdaine, camérisier des haies, chêne sessile, cornouiller

sanguin, églantier, érable champêtre, fusain d'Europe, merisier, noisetier, noyer, peuplier, pommier sauvage, saule des vanniers, sureau noir, troène vulgaire, viorne lantane... ce sont quelques 640 plants de 18 espèces différentes qui constituent cette haie plantée rue des Fougerets. Le coût de l'opération réalisée par l'association de réinsertion Agathe Paysage d'Ounans s'élève à 9200 €, subventionné aux deux tiers par la Région. Jura Nature environnement accompagne les communes et les agriculteurs pour ces projets de plantation de haies, en apportant des informations techniques sur les dispositifs d'aides, la préparation du chantier, le choix des essences, le type d'implantation, l'entretien et organise une commande groupée de plants issus de la marque Végétal Local.

🌐 https://serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/53Bocage_et_Paysage.pdf
🌐 https://serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/53CRBFC_Aides_Haies.pdf

👤 André Siclet

MOISSEY



MAIS OÙ EST PASSÉE LA RÉPUBLIQUE ?

Exécuté par Angelo Francia, sculpteur né à Rodez en 1833, ce buste de Marianne a obtenu l'un des prix au concours de la ville de Paris en 1879 et sera édité en série par la fonderie d'art d'Antoine Durenne en Haute-Marne.

En 1880 pour la première fois, la république fêtait le 14 juillet. Cette même année fut captée, en association des communes de Moissey et de Montmirey-le-Château, la source de Melay dont les eaux sont partagées 1/3 pour Moissey et 2/3 pour

Montmirey-le-Château. La construction de l'aqueduc souterrain destiné à la distribution de l'eau, promesse de plus de confort pour les habitants, est l'œuvre de l'architecte dolois Sauterey. Les deux événements auraient été célébrés en même temps par l'acquisition de cette République, ornement d'une fontaine-abreuvoir. En 1963, lorsque tous les foyers furent raccordés au réseau d'eau, cette dernière fut remplie de fleurs. En février 1988 on la démonta afin d'aménager le carrefour utile à la desserte du tout nouveau Foyer-Logement du Mont Guérin et le buste de Marianne fut déplacé d'une centaine de mètres pour être installé sur sa pile dans le lavoir alimenté par les eaux captées aux Prés d'Amont. Buste à l'antique, avec épaules, coiffé d'un bonnet phrygien ceint d'une couronne végétale de laurier et orné d'une cocarde à gauche. Elle est vêtue d'une cuirasse décorée de motifs floraux, symbolisant la lutte pour les idéaux républicains, et porte un drapé, sur l'épaule gauche, une dépouille terminée par deux pattes de lion, symbole du courage et de la force, croisées entre les seins qui mettent en valeur le devoir nourricier de la République. Buste de diffusion nationale, il existe un modèle semblable à Moirans-en-Montagne et à Macornay dans le Jura, à Jallerange dans le Doubs et à Soing en Haute-Saône (fontaine signée par l'architecte dolois Sauterey). Le modèle existe encore à la fonderie de Sommevoire. Espérons qu'un jour prochain Marianne viendra à nouveau honorer le lavoir des Prés d'Amont. 🌐 <https://www.fontesdart-sommevoire.org>



GENDREY

LES ÉCOLIERS AU PLUS PRÈS DE LA NATURE

Judi 3 mars 2022, les enfants de CP/CE1 de l'école de Gendrey ont découvert avec enthousiasme les plantes grâce aux apprentis de la formation Jardiniers Botanistes du CFA Chateaufarine.

Durant leur année de formation en alternance, ces jeunes se préparent au métier de jardinier botaniste spécialisé en vue d'exercer un emploi dans des jardins botaniques et des collections de végétaux (collectivités territoriales, musées, écomusées, parcs, arboretums...), des châteaux, des réserves naturelles, des conservatoires botaniques, des pépiniéristes de collection. Ils apprennent à concevoir et gérer une collection végétale mais aussi à accueillir du public pour partager leur passion, la botanique. Ils ont proposé aux enfants de la classe CP/CE1 divers ateliers sur la germination, l'utilisation des plantes, la composition d'un paysage, le fonctionnement des arbres et le respect de

la nature. Les enfants sont repartis avec les objets réalisés, ravis de leur journée. La directrice de l'école, Estelle Teissèdre, s'est félicitée du plein succès de cette rencontre. À renouveler!

📍 CFAA du Doubs à Besançon ☎ 03 81 41 96 40 🌐 <http://chateaufarine.educagri.fr>

MONTMIREY LA-VILLE



IL ÉTAIT UNE BERGÈRE

De nombreux amis ont accompagné Jeanne Grattard le 19 novembre pour une mini-transhumance de Frasnès-les-Meuilières à Montmirey-la-Ville, où sa toute nouvelle bergerie vient d'être construite.

Après un bac Scientifique, attirée par la nature, la biologie et un voyage en Irlande, Jeanne effectue de nombreux stages et petits boulots dans différentes exploitations agricoles du sud de la France. Après une formation à Digne-les-Bains, brevet professionnel en poche, elle conduit aux pâturages plusieurs étés successifs le troupeau du Grand Dole sur le Mont Roland pour un entretien écologique des pelouses sèches. Peu à peu son projet se construit et après la constitution de moult dossiers (étude de faisabilité, aides diverses...) elle obtient de la commune de Montmirey-la-Ville un bail pour 7 hectares de terrain. Un vieux rêve se concrétise. La bergerie construite, Jeanne envisage désormais de créer une laiterie à Montmirey-le-Château où elle réside pour la fabrication de fromages. Son troupeau compte 12 brebis rustiques de race Thones & Marthod (deux villages savoyards), ainsi que des agneaux, un bélier... et un chien Patou des Pyrénées. À terme, l'équilibre devrait être atteint avec un troupeau de 35 brebis.

📍 François Pageaut



MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Les sept hectares de forêt communale de la parcelle 36 dans la Serre, devraient être préservés pour les 30 prochaines années.

25 % de la biodiversité forestière dépend de vieux arbres ou de bois mort, habitats pour les insectes ou certains oiseaux, qui ont besoin de ces milieux pendant une partie de leur cycle de vie. Les mesures réalisées en novembre dernier ont permis d'estimer le nombre d'arbres «d'intérêt biologique». Les chênes doivent atteindre 60 centimètres de diamètre. 50 centimètres pour les hêtres, frênes et érables et 40 cm pour les autres espèces. À partir de 10 arbres labélisés par hectare, la municipalité peut signer un contrat Natura 2000 afin de préserver la biodiversité en laissant la nature au repos pendant trois décennies. En contrepartie, pour compenser le manque à gagner pour la commune, une indemnité de 2000 €/ha préservé (auxquels s'ajoute un versement complémentaire compris entre 100 et 200 €/arbre) sera octroyé via Natura 2000, programme de l'Union européenne. Depuis 2009, plusieurs communes ont bénéficiées de cette démarche (Amange, Châtenois, Frasnès-les-Meuilières, Gredisans, Menotey et Vriange). Saligney projette aussi de mettre en place un îlot Natura 2000 d'environ 2 ha.

📍 Kenny Lauterbach

OUR



100 SAPINS PLANTÉS

À l'initiative de Segundo Alfonso, maire d'Our et de l'ONF, 45 élèves de l'école du Chat-Perché d'Orchamps, trois enseignantes et des parents se sont rendus le 17 mars, dans la forêt d'Our pour une journée plantation.

Accueillis par le garde forestier, son collègue fraîchement retraité et par un habitant d'Our venu en renfort, les forestiers en herbe se sont dirigés vers les parcelles à reboiser où ils ont, après avoir écouté attentivement les explications et consignes, activement participé au repiquage de 100 plants de sapins. La construction de cabanes, la visite du four à pain et un pique-nique ont accompagné ce geste pour la planète. Les enfants étaient fiers d'eux et sont bien décidés à revenir sur les lieux régulièrement.

ORCHAMPS

MASSIF DE LA SERRE
SERRE VIVANTE N°53 - PRINTEMPS 2022

5



ANIMATIONS AUTOUR DE L'ÉNERGIE

L'énergie n'a plus de secrets pour les élèves de l'école du Chat perché.

Dans le cadre d'une action sur la transition énergétique portée par les communes de La Barre et Orchamps et Jurascic, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura est intervenu trois fois en février et mars, pour animer des ateliers avec les 47 élèves des classes de CE1/CM1 et CM1/CM2. Appréhender ce qu'est l'énergie et son omniprésence dans notre quotidien, pour se déplacer, se chauffer, ou s'éclairer... Mais aussi les impacts de sa production, qu'il s'agisse d'énergie renouvelable, fossile ou fissile. Les écoliers ont imaginé la maison idéale et choisi leurs sources d'énergie. À travers des expériences ludiques, ils ont aussi découvert le rôle de l'isolation. Après avoir réalisé une estimation de la consommation énergétique, la plupart des enfants se sont recentrés sur l'essentiel, renonçant aux projets de salle de cinéma, bowling et autres usages superflus... comprenant sans doute mieux l'intérêt d'équipements collectifs de qualité à l'échelle communale!

📍 Jurascic : Fiona Foucaut ☎ 07 66 02 90 15 🌐 <https://jurascic.com>
📍 CPIE Bresse du Jura : Manon Mallet ☎ 03 84 85 12 75
✉ contact@cpie-bresse-jura.org ✉ m.mallet@cpie-bresse-jura.org

ORCHAMPS



LE MÉTIER À TISSER TROUVE SA PLACE

Créée en 2001 par des anciens salariés des Tissages et Filatures d'Orchamps, la Maison du Patrimoine s'est donnée pour missions

de faire connaître, sensibiliser, et informer les habitants du territoire Jura Nord sur le patrimoine local.

C'est dans le garage nettoyé et rénové que le métier à tisser a trouvé sa nouvelle place, un espace dédié aux Tissages. Ce métier monumental fabriqué en 1959 pèse deux tonnes et demie. S'il a encore fonctionné parfois sous la conduite d'un de ses anciens conducteurs, aujourd'hui hélas plus personne ne sait le faire fonctionner. La thématique «De la Ferme aux Microtechniques» guidera les animations proposées en 2022. Deux conférences consacrées à ce thème se dérouleront le 17 juin prochain à Ougney sur l'affaire LIP, puis le 16 septembre 2022 à Saligney sur les développements actuels des microtechniques. L'exposition se déroulera du 1^{er} au 16 octobre (ouverte au grand public les week-ends) dans les locaux de la Maison du Patrimoine, et présentera des pièces remarquables, prêtées par les musées de Besançon, Morez, Morteau et Le Locle (Suisse).

🌐 <http://www.patrimoine-orchamps-juranord.fr>

RAINANS

TRADITIONNELLE
JOURNÉE DES
PLANTES

Le 3 avril, la température a frisé le zéro degré, pour cette 27^e édition.

Le grand froid n'a cependant pas freiné l'engouement du public pour cette manifestation. «Les visiteurs et la soixantaine d'exposants, producteurs et artisans, se sont dans l'ensemble déclarés satisfaits» indique Bruno Brocard, Président de l'association "Fleurir Rainans", organisatrice de cette manifestation depuis plus d'un quart de siècle.

☎ 09.71.50.54.27 📍 Noelle Gauthier

RANS

SORTIE MARE POUR
TOUS LES ÉLÈVES

Une mare a été créée sur les conseils techniques du Comité départemental pour les zones humides.

Les enfants de l'école Concordia Rans/Ranchot ont pu observer la mare et ses habitants : les têtards sont encore tout petits, les grenouilles rousses adultes et des gyryns, petits coléoptères des milieux aquatiques qui tournent en tous sens, sillonnant la surface des eaux de leur éclat métallique, dans un ballet étourdissant de rapidité. La présence de parents accompagnateurs a permis aux enfants de profiter de quatre ateliers, au cours de la matinée : observation des espèces végétales et animales de la mare, écriture de haïkus, méditation et land art.

📍 Couple de Sympetrum sanguineum / Photo Bruno Favre

ROCHFORT



TOUJOURS PLUS D'ARTIFICIALISATION

Le Grand Dole a cédé 106.550 m² de parcelles à l'aménageur Axtom, en vue de la construction d'une usine d'assemblage et de logistique de matériel informatique. Est-il raisonnable d'urbaniser ici 4 ha de terres agricoles et 6 ha de zones humides?

En 2019, les commissaires enquêteurs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avaient dans leur conclusion demandé « instamment que le développement de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon soit définitivement maîtrisé et que la vocation industrielle et commerciale de la Communauté d'agglomération soit envisagée en des lieux mieux adaptés en termes de sécurité du trafic et pollution de l'air et sur des espaces délaissés par l'agriculture. ». À noter que le PLUI n'a pas correctement identifié les zones humides : elles l'ont été plus tard par une étude menée par une entreprise qui pensait s'y installer, avant de renoncer. La délibération concernant la zone des Toppes adoptée lors du conseil d'agglomération du 17 mars 2022 ne dit rien sur la manière dont devront être compensés les 6 ha de zone humide détruits (trouvera-t-on une autre zone humide à préserver quelque part, dans un village moins au cœur des préoccupations des élus du Grand Dole?). Pourquoi ne pas installer cette entreprise directement ailleurs? Pas possible? Il y a de nombreuses années, les mêmes élus affirmaient qu'il était impossible de construire la base Intermarché ailleurs qu'à Brevans... avant qu'elle ne soit construite en 2021 à Rochefort! L'agglomération a également pris une délibération pour permettre l'expropriation de 3 propriétaires de terres agricoles et l'engagement de près de 10 millions d'euros pour les aménagements.

ROMANGE



COUP DE NEUF POUR LA CHAPELLE

La municipalité a mandaté plusieurs entreprises locales pour la réhabilitation de la Chapelle Saint-Sébastien.

Le vocable de ce modeste édifice, et sa fondation par Claude Bachelu en 1630, sont les témoins d'une supplication en temps de peste. La fondation fut approuvée par l'archevêque de Besançon en 1631. La façade se terminait par un clocher-mur, fâcheusement remplacé en 1927 par le clocher actuel; le toit de laves a duré jusqu'en 1965. Bien daté, et construit simplement, cet édifice témoigne de la persistance romane en région doloise. Les entreprises Francioli de Lavans-les-Dole et Roger Pascal de Sermange ont réalisé la réhabilitation de la toiture et la pose de nouveaux chéneaux, l'entreprise Philippi de Dole la peinture du clocher.

📍 Jean-Claude Lambert

SERMANGE



ENTRETIEN DES ARBRES DE PLEIN VENT

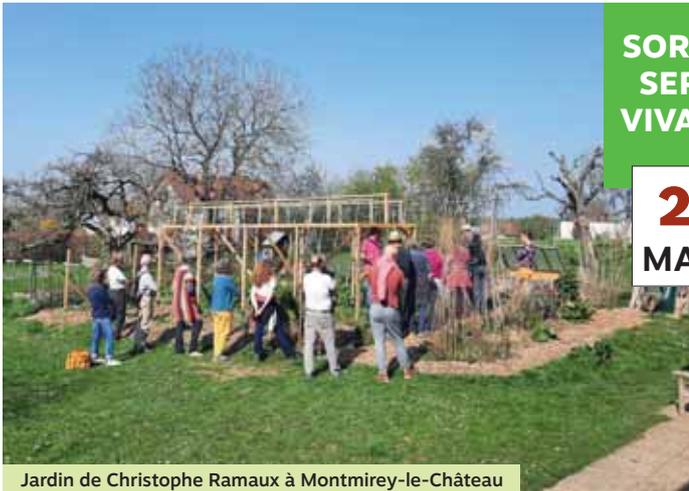
Samedi 5 février, un après-midi d'échange s'est déroulé autour du façonnage de charpentières sur de jeunes arbres fruitiers.

L'association « Cœur de Pigeon » de Petit-Mercey représentée par son président Robin Boiral était à l'initiative de cette animation chez Louis et Claude Pinsard à Sermange. La charpente constituée de 4 ou 5 branches maîtresses doit permettre une bonne aération de la partie supérieure de l'arbre. La lumière, indispensable à la transformation en sucre du CO₂ capté dans l'air par les feuilles, doit pouvoir largement pénétrer dans la frondaison. Donc très tôt dans la vie de l'arbre, il faudra choisir les départs de branches à favoriser, et guider celles qui deviendront les charpentières (plutôt que de couper des branches qui partent mal, mieux vaut si possible les attacher dans la position souhaitée) en éliminant si besoin les autres avec prudence. Il faut également veiller à ce que la circulation de la sève ne soit pas gênée par une mauvaise orientation des branches, la dispersion dans de trop nombreuses bifurcations de branchettes et brindilles. Le sol où les racines de l'arbre puisent de l'eau ne doit pas être compact, ni trop humide ou sec. Louis insiste : « il faut tenir compte du fait qu'un arbre est un être vivant et réagira à chaque intervention ». Pour conclure, il faut intervenir délicatement, et si nécessaire répartir les coupes sur plusieurs années...

Contact : Louis Pinsard ☎ 03.84.70.92.63. 📍 Denis Garnier

SORTIES
SERRE
VIVANTE

26
MARS



Jardin de Christophe Ramaux à Montmirey-le-Château



Jardin de Bruno Bertoli à Thervay

VISITE DE DEUX JARDINS EN PERMACULTURE

À l'initiative de Serre Vivante, samedi 26 mars, vingt personnes se sont retrouvées sous un soleil printanier, dans les jardins de Christophe Ramaux à Montmirey le Château et de Bruno Bertoli, à Thervay. Les visiteurs ont pu échanger et découvrir concrètement les bonnes pratiques pour redonner de la vie dans un jardin grâce à la permaculture. Nous remercions Christophe et Bruno pour leur accueil.

LA PERMACULTURE, C'EST QUOI?

La permaculture, c'est prendre soin de la terre, des humains, des animaux, c'est prendre soin de la vie. La forêt, constituée de plusieurs écosystèmes qui interagissent, est le modèle de base : un sol protégé en permanence d'un paillage naturel, l'alliance de différents végétaux, la présence d'animaux et de micro-organismes vivant en harmonie. Un jardin en permaculture peut revêtir de nombreuses formes, étant donné que la permaculture est une méthode systémique et globale qui vise à concevoir des systèmes.

PLUSIEURS ÉTAGES DE VÉGÉTATION



La permaculture permet rapidement de transformer le sol de son jardin en un sol vivant et riche. Dans les jardins de Christophe Ramaux et de Bruno Bertoli, des structures permettent de faire courir concombres, melons, potimarrons, haricots secs en vertical. L'ombre ainsi créée participe au maintien de l'humidité du sol et offre une zone d'épanouissement idéale aux plantes sensibles aux grosses chaleurs comme les salades par exemple. On peut également favoriser cet ombrage en plantant sur une même surface plusieurs étages de végétation (patates douces/aubergines/maïs).

LA MYCORHIZE, RÉSEAU SOCIAL EN SOUS-SOL

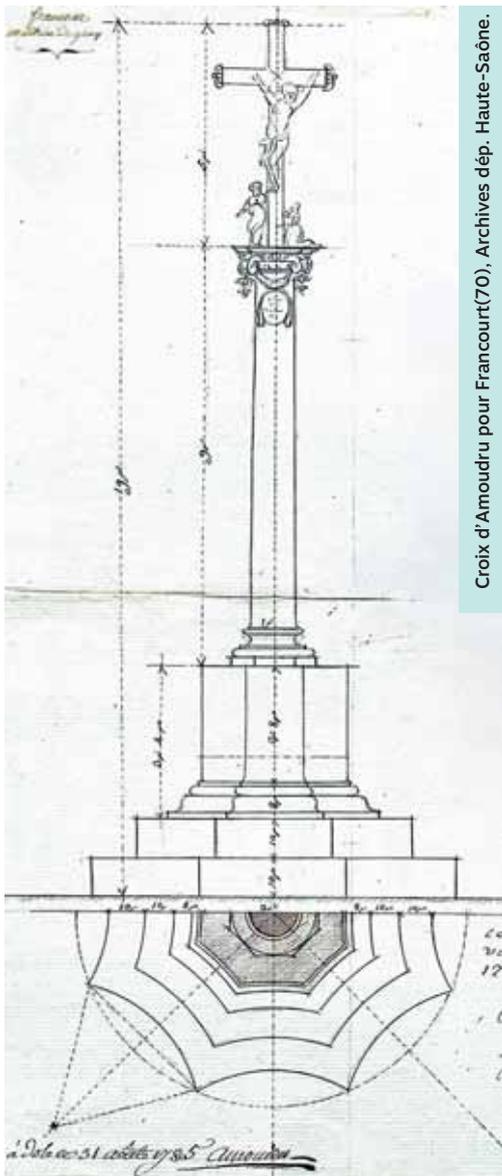
L'association des champignons du sol et des plantes est bénéfique. Les deux se rencontrent et forment un nouvel organe, le mycorhize. C'est elle qui a permis aux végétaux de coloniser la surface terrestre. Les mycorhizes s'étendent ainsi comme une gigantesque toile d'araignée souterraine qui permet l'interconnexion des plantes, ceci est d'une importance capitale pour la bonne santé des végétaux. En effet, ces mycorhizes constituent un véritable internet du sous-sol grâce auquel les plantes échangent de l'information d'une part – comment résister aux différentes attaques : insectes, champignons, climat, etc. – mais également de la nourriture : un arbre redonne environ 20 % de sa sève élaborée aux plantes alentour via ce système. Un sol non travaillé et couvert permet de préserver l'équilibre de ce réseau.

PLANTATION DE PÉPINS

À l'automne, dans son jardin à Thervay, Bruno Bertoli a créé une rangée d'arbres fruitiers en semant des pépins de pommiers et poiriers sauvages. Ces futurs porte-greffes, parce qu'ils ne seront pas déplacés, garderont leur système racinaire intact donc un enracinement profond, leur racine pivot n'étant pas endommagée, une meilleure résistance au vent et une meilleure capacité à trouver eau et nourriture souterraines, donc une meilleure résistance à la sécheresse. Greffées 2 ou 3 ans après la germination, les pousses des arbres conduites selon cette méthode sont exceptionnelles.

LA CROIX D'ARCHELANGE (1782)

ŒUVRE DE L'ARCHITECTE DOLOIS ANATOILE AMOUDRU



Croix d'Amoudru pour Francourt(70), Archives dép. Haute-Saône.



Croix d'Amoudru pour Archelange (cliché J.L. Langronet, 2022)



Une grande partie du patrimoine bâti des villages de la Serre relève de l'intense campagne de reconstruction qui a touché la Franche-Comté peu après son rattachement au royaume de France en 1678 et jusqu'à la Révolution.

La croix d'Archelange a ainsi été érigée devant la petite église Saint Hubert en 1783, sur les plans et devis de l'architecte dolois Anatoile Amoudru (1739 - 1812), désigné pour prendre en charge ce dossier par François-Joseph Legrand de Marizy, « grand maître des eaux et forêts des duché et comté de Bourgogne, Bresse, Basse Alsace et autres provinces ».

Comme beaucoup d'autres constructions, cette croix a été financée par la vente du quart de réserve de la communauté d'Archelange, selon une procédure qui mérite d'être mieux connue, car elle est à l'origine de la qualité architecturale des équipements publics et religieux du XVIII^e siècle dans notre région.

QUART DE RÉSERVE DES BOIS ET TRAVAUX COMMUNAUX

Après son annexion, la Franche-Comté se vit imposer la législation forestière française, celle fixée par l'ordonnance de Colbert sur le fait des eaux et forêts de juillet 1669. Toutes les *communautés d'habitants* furent alors contraintes d'arpenter leurs bois et d'en délimiter un quart, dans les meilleurs fonds, pour croître en futaie et former une réserve. La coupe de tout ou partie de cette réserve était formellement interdite, sauf autorisation royale délivrée seulement en *cas d'incendie ou ruine notable des églises, ports, ponts, murs et autres lieux publics*. Cette autorisation prenait la forme d'un arrêt du Conseil d'État du roi, fixant le nombre d'arpents à couper et la liste des projets architecturaux à financer par le produit de la vente des bois. L'arrêt confiait généralement au grand maître la responsabilité de présider non seulement l'adjudication des bois, mais aussi celle des travaux, sur les plans et devis de l'architecte nommé par ses soins. Ce dispositif explique pourquoi l'administration forestière en Franche-Comté assura la conduite et le contrôle d'un très grand nombre de chantiers communaux au cours du XVIII^e siècle, au grand dam de l'intendant et de ses subdélégués.

ANATOILE AMOUDRU, UN ARCHITECTE PRIVILÉGIÉ DU GRAND MAÎTRE FRANÇOIS-JOSEPH LEGRAND DE MARIZY

Fils d'un arpenteur de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Dole, Amoudru, formé à l'architecture à Dole, Dijon et Paris, fut chargé durant vingt ans, de 1770 à 1790, grâce à la protection du grand maître, de plusieurs centaines de projets d'équipements communaux : églises, presbytères, croix, maisons de maître d'école et de pâtre, fontaines-lavoirs, ponts, digues... (Voir Serre vivante n° 37).

LA REQUÊTE DES HABITANTS D'ARCHELANGE EN 1779

Se trouvant dans la nécessité de reblanchir l'intérieur de l'église, réparer la sacristie et les fontaines, construire une maison pour le pâtre, édifier une croix et un petit clocher, les habitants d'Archelange s'adressèrent au Conseil d'État du Roi pour obtenir l'autorisation de couper le quart de réserve de leurs bois communaux pour en employer le produit au financement de ces travaux. Le contrôleur général des finances à Paris sollicita l'avis de l'intendant de Besançon (équivalent aujourd'hui du préfet de région). Ce dernier après enquête conduite par le subdélégué de Dole (équivalent du sous-préfet) formula les observations suivantes : *Il résulte des éclaircissements que j'ai pris [...] que si l'on excepte la construction du clocher, qui est absolument inutile, tous les autres objets de dépenses sont indispensables ; d'après cela le quart de réserve de cette communauté étant déperissant et les habitants d'Archelange n'ayant aucuns revenus communaux pour subvenir au paiement des différents ouvrages dont il s'agit, je pense que rien ne doit s'opposer à ce qu'ils obtiennent la permission qu'ils sollicitent [...].*

L'EXÉCUTION DES TRAVAUX APRÈS LA VENTE DES BOIS

Après l'arrêt favorable du Conseil, un important négociant, le sieur Jannot, emporta l'adjudication des bois d'Archelange à la maîtrise de Dole en décembre 1781. De son côté, Amoudru donna les devis et plans de la croix, des réparations et constructions attendues. Il reçut 366 livres d'honoraires, versés par le receveur des domaines et des bois. Adjugés à l'entrepreneur Gadriot en 1782, tous les travaux prévus étaient achevés deux ans plus tard.

UNE CROIX EN PIERRE DE TAILLE À L'ARCHITECTURE SAVANTE

Nous avons pu recenser six projets de croix identiques donnés par Amoudru pour des villages du Doubs et de la Haute-Saône. Le devis de celle d'Archelange est aujourd'hui perdu, mais nous conservons celui qu'Amoudru dressa en 1785, avec les mêmes dimensions, pour les habitants de Francourt (70). En voici quelques extraits (le pied valant 32 cm et le pouce 2,7 cm) :

Cette croix s'élèvera de dix neuf pieds au-dessus du sol dont dix pouces pour chacune de ces deux marches au bas, trois pieds quatre pouces pour la hauteur du piédestal, neuf pieds pour la colonne et cinq pieds pour la croix au-dessus (la croix actuelle n'est pas celle d'origine, visible sur les cartes postales du début du XX^e siècle), les marches et le piédestal seront à huit pans cintrés chacun régulièrement, les cintres de chacun de ces huit pans partant d'un seul et même centre pour chacun, lequel centre sera pris au sommet d'un triangle équilatéral tracé sur l'un des côtés de la première marche comme il est ponctué à l'un de ces côtés



Saint-Jean et la Vierge Marie

sur le plan. Le carré de la baze de la colonne sera aussi à huit pans ceintrés par un trait partant du même centre.

...

Les deux quartiers ou tambours formant ce piédestal seront ainsi que les marches en dessous traversées par une barre de fer de quinze lignes en carré entrant encore d'un pied dans le bas de la colonne, afin que l'ensemble de cet ouvrage soit de la plus grande solidité, le tout sera posé à mortier fin.

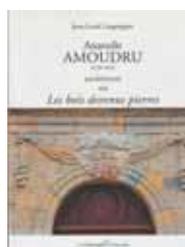
La colonne aura un pied de diamètre sur neuf pieds de hauteur compris baze et chapiteau et non compris la partie d'un pied au-dessous de la baze dont elle sera engagée dans le tambour du dessus du piédestal. Cette colonne sera d'ordre ionique avec baze attique et chapiteau moderne de Scamozzi, orné de chutes aux quatre angles, de guirlandes sortant des volutes et à l'une desquelles sera appendu un médaillon que l'on pourra charger de l'inscription qu'on trouvera convenir (ce médaillon devrait être du côté de la route et non du côté de la porte de l'église) [...]. Cette colonne sera d'une seule pièce, baze et chapiteau compris ainsi que la partie de dessous engagée dans le piédestal. Elle sera avec renflement et diminution, le tout proportionné suivant les règles de l'ordre ionique, telles qu'elles se trouvent dans Vignole et fait par un sculpteur habile.

...

Le Christ sera fait par un sculpteur habile ainsi que les deux petites statues au bas qui seront arrêtées solidement avec goujons et sellées en plomb sur le chapiteau. Le tout ainsi qu'il conviendra pour la plus grande solidité. Les marches seront taillées à la fine rustique, le piédestal sera battu à la fine boucharde et la colonne layée et travaillée aussi proprement que si elle avait été passée au gris...

En raison de son intérêt pour l'art et l'histoire, la croix monumentale d'Archelange, propriété de la commune, bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques depuis le 19 novembre 1946

 Jean-Louis Langrognet,
Conservateur honoraire des antiquités
et objets d'art de Haute-Saône.



Référence : Jean-Louis Langrognet, *Anatoile Amoudru (1739-1810) architecte ou les bois devenus pierres*, éd. La Passerelle, Dole, 2013 – 432 pages, 21,0 cm × 27,5 cm - 35 €.



Montmirey-le-Château statue volée – janvier 2022

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU, DES VERSEUSES D'EAU RENVERSANTES

Dans la plupart des villages de notre région, les sources, nombreuses et abondantes ont été maîtrisées par d'importants travaux de captage et de conduite; ce qui a rendu possible la construction de fontaines. L'eau captée est mise à disposition de la population par l'intermédiaire d'installations simples ou de fontaines. Celles-ci ne peuvent pas, dans leur grande majorité, être considérées comme des œuvres d'art et pourtant!

VICISSITUDES DES TROIS VERSEUSES JURASSIENNES...

Un article de presse du 3 janvier 2022 relate le retour à Orgelet d'une statue identique à celle dérobée à cette commune en mars 2015. La recherche historique a permis de retrouver la fonderie d'origine, Durenne à Sommevoire en Haute-Marne et son auteur. Mais sans le modèle d'origine impossible d'en refondre une copie. Un concours de circonstances, de rencontres et de bonnes volontés a heureusement permis de retrouver une statue identique en « chair » et en fonte à Montmirey-le-Château. Mieux, Montmirey-le-Château en possède deux! Une « Verseuse à gauche » fait honneur au double lavoir de la Grande Rue et un second modèle, « Verseuse à droite », est installé sur la petite fontaine au carrefour de la rue de Champagny. Ou plutôt était installée sur son socle... car au début du mois de février 2022 elle a hélas été dérobée à la commune et n'a pas été retrouvée. La « verseuse à gauche » de Montmirey-le-Château a fait le voyage à la fonderie (devenue en 1971 GHM, société Générale Hydraulique et de Mécanique) pour servir de modèle et réaliser la remplaçante destinée à Orgelet. De retour au village, bien protégée, elle attend désormais de retrouver sa place. Pour remplacer la « verseuse à droite » disparue, il faut maintenant retrouver une copie en place sur un village pour recréer un cycle de fabrication. Avis de recherche nationale avec le catalogue de 1868.

LE BESOIN D'EAU AU VILLAGE, PRÉOCCUPATION CONSTANTE DES ÉLUS, NOTAMMENT AU 19^e SIÈCLE

Émile Belvaux, ancien maire, nous en relate ce combat sans fin dans sa « Notice sur Montmirey Le Château », éditée en 1906.

Extraits :

En 1821, le 8 avril est affecté 9 041 francs à la construction ou réparation de la fontaine de la Goulotte, de la grande fontaine au pied du château féodal...

En 1833 une citerne est construite. Le Conseil se décide enfin à la construction d'une nouvelle maison commune. Il règle les entrepreneurs qui ont construit des puits dans le village. L'intention était bonne, puisqu'on recherchait l'eau qui manquait, mais le résultat fut désastreux, puisque tous ces travaux furent comblés par la suite et se chiffèrent par une perte sèche de plus de 45 000 francs.

LE PEUPLE CONSULTÉ S'EXPRIME : 9 POUR...

Le 16 juillet 1854, projet de déplacement des grands lavoirs suite aux plaintes de riverains. M. de Mayrot propose au Conseil, qui accepte, de transporter les lavoirs et fontaines de la Goulotte au jardin des Mouches, aux frais et charges du dit Mayrot, « sous seule condition que l'emplacement actuel de la fontaine et de la voie publique » qui y conduit lui sera abandonné. Mais le village s'émeut et le juge de paix de l'époque, M. Mathieu, est chargé de faire une enquête pour connaître l'avis des habitants. Il résulte que neuf habitants seulement ont donné un avis favorable; les autres ont protesté par le silence!

Malgré cette désapprobation tacite, le Conseil décide de passer outre et le Préfet approuve les projets le 25 mars 1857.

Le 30 septembre 1861, le Conseil fait sommation à M. de Mayrot « d'activer les travaux qui sont abandonnés depuis quinze mois, le village étant sans eau et les rues encombrées par les matériaux et les déblais ». Les choses vont cahin-caha, et les habitants sont obligés de faire leur provision d'eau dans les villages voisins, n'ayant même plus la ressource du petit filet d'eau potable que donnait la Goulotte. Le 3 juin 1865, le Conseil accepte les propositions qui lui sont faites par M. de Boidenemetz et d'en finir enfin avec cette affaire « des fontaines ».

Règlement définitif le 14 novembre 1876 en payant au sieur Frossard une somme de 939 francs.



Montmirey-le-Château statue déposée en mairie, a été modèle pour ORGELET

Catalogue de la fonderie Durenne, 1868



IDÉE LUMINEUSE : ALLONS CREUSER À MESLAY

Mais la question principale d'avoir de l'eau dans la commune reprend le dessus et, le 10 janvier 1877, le Conseil décide de faire des recherches à Meslay, territoire d'Offlanges, pour savoir s'il serait possible de capter et d'amener à Montmirey la source existante. Les recherches aboutissent, et, le 15 mai 1877, M. Sauterey, architecte à Dole, présente un projet pour l'établissement de la conduite d'eau à Montmirey, se montant à 50 000 francs, que le Conseil accepte. Les travaux sont rapidement conduits malgré le rigoureux hiver de 1879, et le village de Montmirey se voit enfin pourvu de fontaines fournissant une eau saine et abondante, même pendant les plus grandes chaleurs. Après plusieurs tentatives de création (puis dissolutions) entre 1946 et 1949, le Syndicat des Eaux de Montmirey est créé le 22 octobre 1949 entre les communes de Brans, Dammartin, Marpain, Moissey, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Peintre, Pointre et Thervey.

QUI À L'ORIGINE DE CE STATUAIRE, A DÉCIDÉ DE LA MISE EN PLACE ?

Dans la notice d'Émile Belvaux terminée en 1906, il n'y a pas de traces des deux statues verseuses. Il reste à consulter les archives de l'époque pour en connaître l'histoire. Ces deux fantaisies distributrices d'eau seraient-elles arrivées ici en « tacot » ? Ce chemin de fer vicinal a été inauguré en 1901 ?

La réalisation d'une copie de la verseuse volée pourrait voir le jour. La Fédération du Patrimoine aide les communes à monter un tel dossier. Une souscription citoyenne est envisageable. Devenez acteur du patrimoine !

✍ Jean-Claude Lambert

Moule en sable réalisé pour Orgelet



Chassis de dessus



Chassis inférieur

La verseuse de la Grande Rue

Cette statue en fonte de fer est posée sur une base en pierre, fixée dans un bassin d'eau de forme rectangulaires aux angles à pans coupés, contemporain de la verseuse. Ce modèle est la verseuse proposée au catalogue de la fonderie Durenne, de 1868, modèle AE; ce que conforte l'inscription sur le socle de la statue : «A. Durenne Paris». Celle-ci fait référence à la société qu'Antoine Durenne avait fondé au 26, rue du Faubourg-Poissonnière. Le modelé souple de la statue, sa pose apprêtée, laissent supposer une paternité à Ernest Carrier-Belleuse (1824-1887), sculpteur parisien qui a durablement collaboré avec Durenne. Ses proportions élégantes et une attitude étudiée par l'usage du contraposto (déhanché qui déporte le poids du corps sur une jambe pour obtenir un déhanchement harmonieux) sont un héritage de la Renaissance. Généralement en plâtre le modèle est réalisé par un sculpteur d'après une œuvre originale modelée dans l'argile. Son empreinte est ensuite prise dans un moule en sable contenu dans un châssis métallique, dans lequel on coulera de la fonte ou du bronze. Durenne exposait ses œuvres brutes de fonderie pour que l'on puisse apprécier la finesse du grain. Cette qualité «Faire du beau dans l'utile» était sa devise. La verseuse de la Grande Rue illustre la démocratisation de la pratique artistique : l'œuvre d'art va au-devant des populations rurales sous la forme de ces fontaines de villages qui fleurirent depuis 1850.

✍ Sylvie de Vesvrotte, conservatrice des antiquités et objets d'arts du Jura

DENIS PÉREZ, NATURE ET DISPARITION

Denis Pérez, vous accueille dans son atelier à Pesmes (70), 3 rue Sainte-Catherine, du 20 au 28 août 2022. Actuellement, il réalise des monotypes par enfumage à base de végétal. Ainsi il prolonge la vie du végétal par des empreintes, au moment où la Nature est en disparition.

Son art est engagé, d'une grande finesse, sensibilité et à la fois d'une remarquable force. Par ses monumentales sculptures en résine patinée et en bronze soulignant le temps par des spirales ouvertes vers l'infini, il retranscrit dans ses œuvres sa perception de la Nature.



Denis Pérez dans son atelier, sculptures en préparation : « paysage métaphysique » - 2021



« Envelopper la lumière » bronze patine rouge-orangée - 2020



Sculptures « Chorégraphie » - Résine patinée - 2022



Monotypes par enfumage : « Rêver la forêt » - 2022



Empreinte sur bois coupé dans la forêt



Frottage en graphite sur empreinte en silicone - 2021

SCULPTURES ORGANIQUES

Il montre la vision d'un artiste ayant la capacité de « voir » avec d'autres yeux : « Une tranche, une corolle ouverte, devient un lieu de vie, le réceptacle de la clarté et nous dévoile à une autre échelle le paysage ».

Ses nouvelles sculptures « Chorégraphie » nous emportent dans un mouvement naturel, jamais figé, un ballet, une représentation artistique des principes inhérents au monde du végétal. L'art donne naissance à une autre vision, un autre ressenti de Dame Nature.

Certaines de ses sculptures « Chorégraphie » sont une disposition particulière du Land Art, une installation spatiale de l'art dans un cadre naturel et seront mises en scène au Musée départemental de Château Lambert en pleine nature Haut-Saônoise.

Une évocation du végétal, des sculptures bien implantées au sol, s'élançant sur deux jambes, ondulent comme un voile. Elles créent une parenthèse en s'évidant en leur centre. La forme construit le vide habité d'un souffle créateur, un autre territoire, une autre perspective. En un geste, elles s'élèvent du sol, se dessinent dans l'espace, s'arrondissent pour atteindre et attirer la lumière. Les formes ainsi dynamisées jouent avec les lignes de fuites de l'enveloppe concave extérieure et entrent en résonance avec l'environnement. Le convexe construit le vide intérieur et nous recentre sur cette ouverture. Le vide, une aiguille qui vient marquer un endroit précis sur le sol, sur le lieu.

Les couleurs des sculptures, l'une rouge et l'autre jaune, un éveil à la vie, aux saisons, à la nature environnante. Elles s'épanouissent à la lumière ambiante, créent un dépaysement, un passage, une errance, une rêverie autour et dans l'environnement proche.

✂ Arlette Maréchal et Nathalie Rude

EN SAVOIR + SUR <http://denis-perez.com>

EXPOSITIONS DENIS PÉREZ PRÈS DE CHEZ VOUS

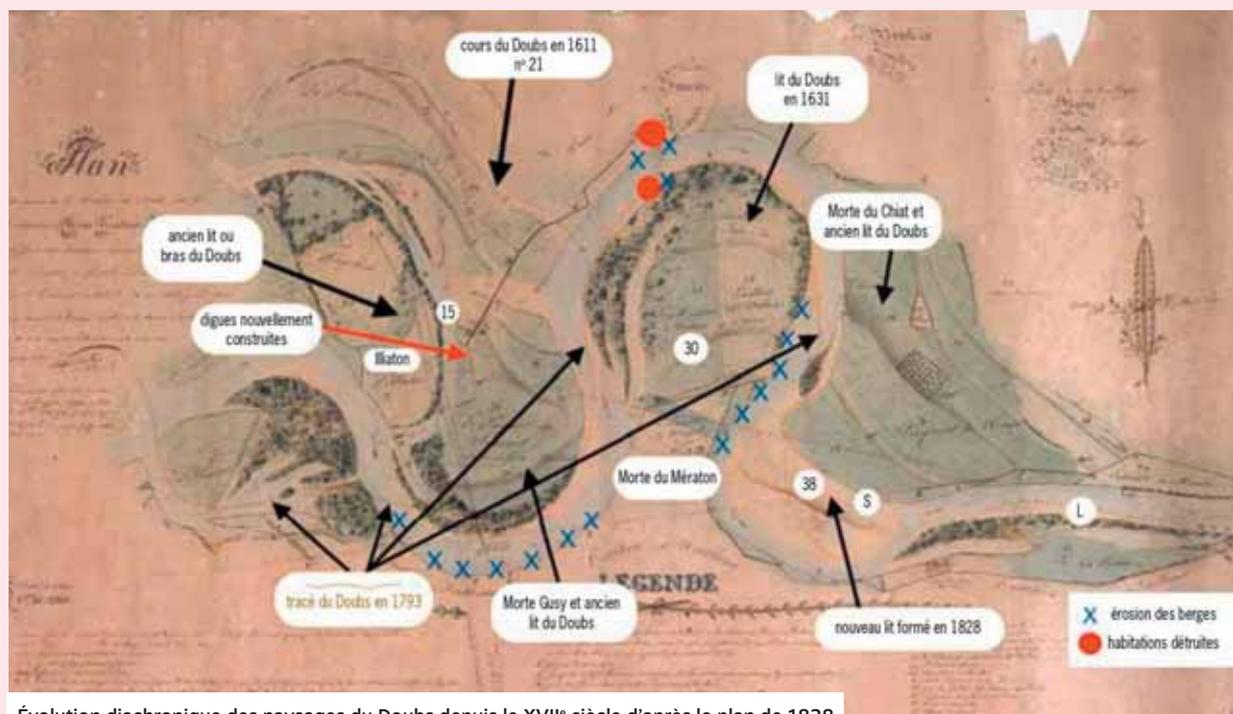
MALANS : Ile Art, parcours de sculptures.
PESMES : V'île art, parcours de sculptures dans les rues du 21 mai au 18 septembre et une exposition aux Voûtes du 14 au 18 septembre dans le cadre de V'île Art 2022.

Parcours Art Pesmes « Le papier en folie », 5 lieux ouverts dans Pesmes : Aquarelle, reliure, sculpture, gravures, monotypes, carnets de voyage... Du 20 au 28 août, avec ses monotypes dans son atelier.

CHÂTEAU LAMBERT (70) : du 1^{er} juillet au 31 octobre au musée départemental de la Montagne exposition « Ailleurs comme ici ? Une fabrique de paysages » avec le Musée de Champlitte - les sculptures « Chorégraphie ».

L'eau, c'est la vie

DOSSIER



Évolution diachronique des paysages du Doubs depuis le XVII^e siècle d'après le plan de 1828

DESTINS DE RIVIÈRES

Le Doubs changeait de lit si souvent que cela lui valut le surnom de « Doubs volage ».

IMPRÉVISIBLE DOUBS

Dans une étude historique consacrée au secteur de Petit-Noir, Emmanuel Garnier rend compte des fluctuations du Doubs en analysant la mention de 43 inondations consignées dans les registres municipaux depuis 1550. L'historien souligne l'influence indiscutable du climat froid et humide prévalant au Petit Âge glaciaire pour expliquer la fréquence et l'importance de certaines de ces crues dévastatrices.

Il raconte également comment « en juin 1783, l'éruption du volcan islandais Laki provoque un refroidissement généralisé de l'hémisphère nord et des inondations à l'échelle européenne, un phénomène qui se reproduit en 1816 avec l'explosion du Tambora en Indonésie ».

Les inondations sont des risques que les hommes tentent de limiter en leur opposant des digues, dont la construction et l'entretien occupent la plus grande part des discussions d'ordre public, et ce sur l'ensemble du demi-millénaire étudié. Changeant, imprévisible, difficile à dompter, le Doubs n'a cessé de modifier son cours et avec lui les paysages, comme en attestent de façon étonnante les cartes du XVIII^e siècle.

QUAND L'HOMME MET EN DÉFAUT LES ÉQUILIBRES NATURELS

Les « mortes », tracés des anciens lits de la rivière avec laquelle elles ne sont plus en contact que lors des inondations ; sont des zones humides d'une importance indéniable pour l'équilibre de l'hydrosystème. Les rives du Doubs, par endroits fortement sujettes à l'érosion, font l'objet d'une surveillance dès le début du XIX^e siècle. La « forêt argentée », qui devait son nom aux saules et aux bouleaux qui la composaient, ne subsiste aujourd'hui que par endroits. Elle stabilisait les berges et dressait un premier rempart contre les assauts du Doubs en crue, en même temps qu'elle représentait une ressource pour les vanniers. Derrière elle, une zone herbacée et arborée constituait une deuxième ligne défensive ; ces espaces servaient aussi de pâturages collectifs et procuraient bois et fourrage aux habitants. « Les multiples rigoles qui les traversaient étaient riches en limons et propices à la reproduction des poissons, nombreux, aussi bien en quantité qu'en variété ». L'équilibre de ce système tant écologique que sociétal est rompu au tournant des années 1840. Sous l'influence combinée des nouvelles pratiques agricoles et du courant hygiéniste alors en pleine expansion, les zones humides sont drainées pour en assurer l'assainissement et créer des espaces pour les cultures et l'élevage. Les biens communaux, qui assuraient des moyens de subsistance jusqu'aux plus démunis des habitants, sont délaissés au profit de la propriété individuelle ; c'est là l'une des principales raisons de l'exode rural. La révolution agricole d'après la Seconde Guerre mondiale achève de dessiner un paysage dominé par l'intensification des pratiques, orchestrée par une poignée de propriétaires. De telles évolutions se lisent dans les textes, mais aussi dans les sédiments dont deux mètres d'épaisseur offrent aussi un témoignage long de 500 ans.



Le Doubs à Ville du Pont (25), en 2018 – Photos Vincent Bichet



Confluence Doubs-Loue à Parcey

RETOUR SUR UN ASSEC MÉMORABLE

Sur 20 km en aval du village d'Arçon dans le Haut-Doubs l'eau a peu à peu quitté le lit de la rivière pour le laisser complètement asséché de juin à décembre 2018. Un événement exceptionnel, mais pas inédit rappelle le géologue Vincent Bichet :

« *Le dernier étiage comparable date de 1906. Il est depuis longtemps observé qu'épisodiquement, le niveau de la rivière subit des baisses impressionnantes, même si on ne peut nier que des épisodes comme ceux de 1906 et de 2018 restent hors norme. Le plus préoccupant est l'augmentation de la fréquence de ces épisodes secs depuis une dizaine d'années, auquel le bouleversement climatique n'est sans doute pas étranger.* ».

Sur cette portion de la rivière, les eaux du Doubs alimentent la source de la Loue, qui est donc une résurgence partielle du Doubs avant d'en devenir un affluent une centaine de km en aval. En 1901, l'incendie de l'usine Pernod à Pontarlier met en évidence de façon fortuite cette relation. Des dizaines de m³ d'absinthe se déversent dans le Doubs provoquant la coloration des eaux, une teinte jaunâtre qui gagne la Loue 48 heures plus tard. « *Cela prendra peut-être des millénaires ; en tout cas la disparition du Doubs dans sa partie amont au profit de la Loue est inéluctable* », explique Vincent Bichet.

Lors des crues l'hiver précédant la fameuse sécheresse de 2018, il est possible que la pression de l'eau ait déplacé les alluvions qui bouchaient certaines failles. Un effet potentiellement amplifié par une augmentation de la capacité solvante des eaux rendues plus agressives pour le karst, en raison de l'accroissement du CO₂ produit par des sols fertilisés par les pratiques agricoles. Déjà au XX^e siècle on a essayé de boucher les failles pour garantir l'approvisionnement en eau des moulins et des scieries installés le long de la rivière. Cette pratique pourrait aujourd'hui servir les intérêts du tourisme et d'activités de loisir comme la pêche. Mais une telle option ne serait pas anodine et appelle à la réflexion, en raison des perturbations qu'elle est susceptible de provoquer sur le fonctionnement hydrologique complexe liant le Doubs et la Loue, et sur les écosystèmes qui en dépendent. Un équilibre déjà mis à mal par la nouvelle donne climatique, qui associe à la hausse des températures des précipitations plus faibles et surtout différemment réparties sur l'année.

SPLENDEUR ET MISÈRES DE LA LOUE

La Loue elle-aussi était capable d'importantes fluctuations et d'inonder largement les espaces qui la bordaient. Une nature impétueuse qui a prévalu pendant des siècles avant d'être disciplinée par l'homme au cours du XX^e siècle pour les besoins de l'agriculture et de l'urbanisation, au point que les nombreux méandres ont aujourd'hui disparu, d'Arc-et-Senans jusqu'à sa confluence. En 1966, les derniers travaux de canalisation de la Loue achèvent sa transformation, lui donnant un tracé quasi-rectiligne. Les conséquences de ces interventions se mesurent aujourd'hui de façon dramatique. Les anciens bras, asséchés, et les nappes phréatiques, plus basses, n'assurent plus de connexion avec la Loue, privant ses eaux d'un rafraîchissement et d'une oxygénation salutaires. Confinées dans un lit étroit, les crues sont plus violentes et accentuent l'enfoncement de la rivière parfois jusqu'à deux mètres.

« *Cette dégradation physique est l'une des causes de l'affaiblissement de la Loue et de sa capacité à s'adapter aux changements* », expliquent l'écotoxicologue Pierre-Marie Badot et l'hydrobiologiste François Degiorgi.

Les chercheurs ont mené un programme ambitieux couvrant la période 2012 à 2020, en vue d'identifier et de comprendre les phénomènes à l'origine de la dégradation de la rivière. Sur sa partie aval, la modification du cours de la Loue et la remise en cause de son fonctionnement naturel sont à l'origine d'un déséquilibre de tout l'hydrosystème de la rivière, que le bouleversement climatique accentue encore. Par ailleurs, le karst du massif jurassien et les sols minces qui l'habillent ne filtrent que très peu les apports de son bassin versant, qui plus est souvent arrosé de pluies abondantes. Sur sa partie amont « *la haute et moyenne Loue sont surtout perturbées par une dégradation chimique de l'eau et des sédiments.* ».

Le bilan de ce programme confirme des hypothèses émises depuis plus de dix ans et que le mauvais état de santé de la Loue résulte d'une combinaison de facteurs.

DES RIVIÈRES VULNÉRABLES

La Loue, comme les autres rivières karstiques, est particulièrement vulnérable. L'intensification des pratiques agricoles depuis plusieurs décennies a indéniablement favorisé le transfert de fertilisants et de produits phytosanitaires dans ses eaux. Les produits de traitement employés pour la protection des bois, avec des grumes souvent exposées à la pluie, peuvent suivre un chemin identique, de même que les médicaments vétérinaires utilisés pour les soins aux troupeaux, eux aussi exposés à la pluie ou se baignant alors que certains produits leur sont appliqués en externe.

Les médicaments à usage humain sont également impliqués : on trouve la trace d'œstrogènes, de psychotiques ou encore d'antalgiques jusqu'à Ornans, à des niveaux de concentration actifs sur certaines espèces. «*Les stations d'épuration sont faites pour éliminer les matières organiques, pas le reste!*», rappellent les chercheurs. Les goudrons et les bitumes des parkings et des routes, les produits phytosanitaires utilisés dans les jardins, les insecticides et autres pesticides de la vie quotidienne constituent également des polluants sans que le sol et la roche puissent toujours assurer une filtration suffisante. «*Les mesures chimiques classiques sont effectuées sur des prélèvements d'eau filtrée. Or certains éléments toxiques sont insolubles et emprisonnés dans des matières en suspension, responsables du trouble de l'eau et qui représentent une voie de transfert des contaminants à l'eau échappant aux analyses usuelles.*».

ERREURS D'APPRÉCIATION POUR LES RIVIÈRES KARSTIQUES

La Loue abritait d'importantes populations de salmonidés, poissons très sensibles qui trouvaient dans ses eaux des conditions favorables à leur développement. Leur mortalité spectaculaire à la fin des années 2000 ont été des symptômes forts pour questionner un bilan écologique de la rivière jugée jusqu'alors «en bon état» par les autorités compétentes. Ce phénomène, par la suite répété, a mis en lumière de manière dramatique les alertes formulées depuis des années par les scientifiques. «*L'évaluation de la qualité de l'eau est fondée sur des dispositions européennes ayant vocation à s'appliquer partout, mais qui ne sont pas adaptées aux systèmes les plus fragiles.*» Car la Loue, pas plus que les autres rivières karstiques, n'est capable de supporter des apports admissibles ailleurs.

«*Les rivières karstiques comportent très peu de plantes, car les milieux rocheux dont elles sont issues ne leur apportent que peu de nutriments. Si dans les sections pas ou peu impactées par l'activité humaine, leur teneur en azote est inférieure à 5 mg par litre d'eau, celle-ci atteint 40 mg en hiver dans les zones à forte pression humaine*», explique le géochimiste Marc Steinmann, du labo Chrono-environnement.

«*Les nitrates sont des petites molécules extrêmement solubles dans l'eau. En excès, ces nutriments engendrent une surproduction végétale, créant un déséquilibre à l'origine d'une perte de biodiversité.*»

L'intensification des pratiques agricoles apporte son lot d'explications. L'agrandissement des cheptels a pour corollaire une production plus importante de fumier et de lisier, utilisés



Colmatage total des fonds de la Loue par des algues filamenteuses nitrophiles

souvent de façon trop massive pour la fertilisation des champs. Et malgré les efforts de stockage dont font preuve certains exploitants, les surplus sont parfois épandus en plein hiver, sur des sols vierges de végétaux capables d'absorber leurs nutriments. Autre conséquence de l'intensification de l'élevage, les prairies sont de plus en plus fréquemment labourées et ensemencées pour assurer l'alimentation du bétail. Les labours répétés favorisent l'aération des sols, activant ainsi la décomposition de la matière organique. «*Les sols transfèrent alors plus de nutriments, des nitrates notamment, vers les eaux souterraines et superficielles; leurs capacités de rétention diminuent, et le transport des nutriments par le karst vers les rivières est augmenté.*»

Là encore, c'est le recours trop systématique à ces pratiques plutôt que leur bien-fondé qui est mis en défaut : l'excès avant tout est responsable des ruptures d'équilibre. Dans ce contexte, la formidable progression de la production de comté, affichant + 70 % ces trente dernières années, participe au phénomène d'intensification des pratiques. Malgré son importance, la filière comté n'est cependant qu'une composante du paysage agricole et l'on doit reconnaître à ses acteurs des efforts de coopération et de considération pour l'environnement ainsi qu'un cahier des charges exigeant. La dernière version, publiée en 2019, qui ne va pas jusqu'à retenir la conversion en bio des exploitations, prévoit un meilleur encadrement de l'épandage des fumiers ou de l'utilisation des fertilisants, et même, en cette période d'avant la pandémie, une limitation de la production dans le souci de préserver l'espace naturel, quitte à renoncer à de nouveaux marchés. Un mieux pour la Loue et les rivières karstiques? Les scientifiques dressent un bilan alarmant de l'état de santé actuel de la Loue. «*Les rivières font encore preuve d'un minimum de résilience : il reste aujourd'hui possible de renverser le processus en adaptant nos pratiques, agricoles et autres, à cet environnement fragile.*»

Cet article est un condensé du journal *En Direct* (édité par l'Université de Franche-Comté) :

📍 <https://endirect.univ-fcomte.fr/publication/destins-de-rivieres>

Pour en savoir plus : SOS Loue et Rivières Comtoises

📍 <https://www.soslrc.com/>

On estime que pour chaque litre d'eau en bouteille produit, on a consommé 3 litres d'eau + un quart de litre de pétrole.



14 COMMUNES PRIVÉES D'EAU POTABLE UN PESTICIDE POINTÉ DU DOIGT

Dans plusieurs communes de Jura Nord, il est déconseillé de boire l'eau du robinet depuis fin janvier. Les taux de certaines molécules issues d'un pesticide dépassent les normes établies par l'Union européenne et par l'État.

Fin janvier, les habitants d'une quinzaine de communes, autour de Montmirey-le-Château, sont sommés de ne plus boire l'eau qui coule de leur robinet.

De récentes analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) montrent en effet la présence de certains métabolites – ESA et NOA – dans des taux supérieurs aux normes sanitaires.

Ces molécules sont des résidus d'un pesticide utilisé notamment dans la culture de maïs et de soja, le métolachlore.

C'est en 2018 que ces substances sont décelées pour la première fois dans l'eau distribuée par le syndicat intercommunal des eaux (SIE) de Montmirey-le-Château. Jusqu'alors, elles n'étaient tout simplement pas recherchées. À l'époque, le robinet n'est pas pour autant coupé; les pouvoirs publics n'ont pas encore fixé de seuil au-dessus duquel l'eau serait impropre à la consommation. L'Union européenne a pourtant déjà donné des consignes, dans une directive de 1998 : toute trace de pesticide dans l'eau ne doit pas dépasser 0,1 microgramme par litre. Mais chaque État est relativement libre de faire appliquer ces recommandations sur son territoire.

La France s'en charge début 2021, après l'avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Pour ESA, ce sera une tolérance jusqu'à 0,510 microgramme par litre; pour NOA, le seuil strict de 0,1 microgramme est maintenu. Ces niveaux varient d'un pays membre à un autre, parfois plus élevés, parfois plus faibles.

UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DEPUIS 2019

À Montmirey, la mise en place de ces normes oblige le syndicat à agir pour faire redescendre les taux. Le SIE a d'ailleurs pris les devants dès 2019, en instaurant un périmètre de protection autour du puits de captage, situé entre Thervey et Malans, près de l'Ognon. 25 hectares, rapidement étendus à 95, sont intégrés à cette zone de protection. Sur ces parcelles, il sera désormais interdit d'utiliser le fameux métolachlore. Pour convaincre les agriculteurs, et compenser cette contrainte qui peut conduire à un manque à gagner, une indemnité annuelle leur est versée. Total de la facture : 23 000 euros par an. Le syndicat décide également de racheter certains terrains. Il acquiert ainsi 32 hectares, qu'il laisse en prairies, sur lesquelles aucun pesticide n'est utilisé. Mais l'opération ne suffit pas : en 2021, de nouvelles analyses montrent toujours la présence de métabolites. Le SIE opte alors pour une dilution de son eau avec celle du syndicat voisin, afin de diluer aussi les résidus de pesticides. Là encore, la note est salée : un investissement de 7 000 € et un coût mensuel de 6 000 €. Avec des résultats sensibles, mais toujours insuffisants puisqu'en janvier 2022, le couperet tombe : l'ARS recommande de ne plus boire l'eau.

AGRANDIR LA ZONE PROTÉGÉE?

Face à cette interdiction, plusieurs pétitions sont lancées. Des usagers, mais aussi des maires, comme Martin Daune, élu à Montmirey-le-Château, réclament notamment l'interdiction totale des produits phytosanitaires sur la zone de protection, étendue à 100 hectares. Contactés, les agriculteurs concernés par cette proposition, n'ont pas donné suite aux sollicitations ou n'ont pas souhaité s'exprimer. De leur côté, Bernard Perrinet et Gérard Maitrot, président et vice-président du SIE, ne repoussent pas l'idée; « Mais c'est un vœu pieu », estime le premier. « Le syndicat n'a pas le pouvoir d'imposer 100 hectares sans pesticide à des exploitants », explique-t-il. Une telle décision implique de réaliser des études hydrogéologiques, pour éventuellement agrandir le périmètre de protection, moyennant une nouvelle indemnisation

des agriculteurs, si un accord était trouvé. « Ce serait bien que ce soit Monsanto qui indemnise », ironise Gérard Maitrot, devant l'estimation de la Chambre d'agriculture pour cette nouvelle compensation, à savoir 93 000 euros par an. « Les gros syndicats, qui ont beaucoup d'argent, peuvent éventuellement racheter les terres pour en faire l'usage qu'ils souhaitent, note Martin Daune, mais le SIE compte seulement 4 000 habitants ». Avec un budget annuel d'environ 430 000 euros, difficile en effet de multiplier les dépenses. « L'État conseille de protéger les zones de captage, mais n'en donne pas les moyens », regrette le maire de Montmirey-le-Château. La localisation du puits et des terres qui l'entourent ne font que complexifier le problème : elles englobent trois départements – Jura, Haute-Saône et Côte-d'Or – « et les ARS ne travaillent pas de la même manière », indique Bernard Perrinet.

Les deux élus à la tête du SIE restent enfin sceptiques quant à l'impact réel de l'extension de la zone protégée : « Moins il y aura de pesticide, mieux ce sera, mais nous n'avons aucune certitude sur la disparition totale des métabolites dans l'eau », prévient le président. D'abord parce que ces molécules ont une durée de vie d'environ six ans, mais aussi parce que l'eau captée à Thervay est puisée dans des nappes alimentées par l'Ognon. « Les études hydrologiques montrent qu'une partie de l'eau provient de zones très éloignées, jusqu'au lac de Gérardmer ! Nous n'avons pas la main sur les produits utilisés là-bas », se résigne Bernard Perrinet. « Le problème est national, en conclut son collègue, mais l'État ne fait rien, et ce serait à nous, syndicats, de trouver un moyen de distribuer de l'eau potable », s'agace-t-il.

MISE EN PLACE D'UNE FILTRATION DE L'EAU

Le SIE de Montmirey est loin d'être le seul à devoir résoudre ce casse-tête. Dans un courrier de mai 2021, la Direction Générale de la Santé signalait que, « à l'échelle nationale, plus de 4,5 millions de personnes [étaient] alimentées par une eau non conforme vis-à-vis [des normes européennes, ndlr] de l'ESA métolachlore. »

Bien que l'Union européenne exige des mesures de « prévention », ainsi qu'une réduction du « degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable », certains territoires ont opté pour des solutions de traitement de l'eau a posteriori. Faute de moyens financiers ou de règle plus stricte au niveau de l'État, des syndicats se sont ainsi tournés vers les filtres à charbon actif, qui ne laissent pas passer les métabolites. Une installation estimée, pour le SIE de Montmirey, à 1,5 million d'euros... Sans compter les mois de travaux, dont la construction d'un bâtiment annexe à l'actuelle station de pompage.

« Comme l'ARS nous demande d'agir en urgence, nous avons préféré opter pour une solution provisoire », commentent les élus du syndicat. Un système de filtration temporaire, avec des silos extérieurs, sera ainsi installé dès début juillet, pour un coût d'environ 240 000 euros. « Il faudra y ajouter 25 000 euros à chaque changement de silo, tous les 8 à 14 mois », complètent Bernard Perrinet et Gérard Maitrot.



Château d'eau



Puits de captage à Thervay

Pour financer ce projet, le syndicat est en quête de subventions, mais il n'y a pas de doute : « Nous sommes obligés de le répercuter sur le prix de l'eau », concède Bernard Perrinet. En octobre 2021, une première augmentation de 0,20 euro a déjà été votée. « On reste toutefois dans des prix très raisonnables, à savoir 1,30 euro le mètre cube », rappelle son vice-président.

Les dernières analyses de l'ARS à la date de l'écriture de l'article montrent des résultats conformes aux normes sanitaires... même si le taux d'ESA reste supérieur au seuil de la directive européenne. Mais avant de rouvrir le robinet, l'Agence souhaite que trois à quatre analyses consécutives montrent des concentrations en métabolites en deçà des limites. Soit trois à quatre mois... et l'installation du système de filtration. S'il comprend l'urgence de la situation et salue la décision adoptée, Martin Daune s'inquiète : « J'ai peur que si les analyses sont conformes en juillet, avec le filtre, on abandonne l'idée d'interdire tout produit phytosanitaire dans une zone protégée de 100 hectares autour du puits... et que dans quelques années, on décèle un nouveau métabolite. »



Puits de captage à Villeveieux

L'AGRICULTURE BIO POUR PROTÉGER L'EAU L'EXEMPLE DE VILLEVEIUX, DANS LE BASSIN LÉDONIEN

*Et s'il était possible de protéger un minimum les puits de captage de notre eau ?
Exemple à Lons-le-Saunier.*

Protéger les zones de captage d'eau potable serait une mission impossible? Voilà 30 ans qu'à Lons-le-Saunier, élus et agriculteurs s'efforcent de démontrer le contraire. Depuis 1992, les puits de captage de Villeveieux, qui alimentent la ville et ses alentours, font l'objet de diverses protections pour tenter de préserver la qualité de l'eau.

Au début des années 90, les taux de nitrates et de triazines dans les eaux de la nappe phréatique poussent les élus à agir. Étude hydrogéologique à l'appui, 200 hectares sont ainsi classés comme zones sensibles.

Dans un premier temps, des conventions sont donc signées avec les agriculteurs volontaires, exploitants de ces terrains. Selon Christine Combe, aujourd'hui chargée de mission agriculture et environnement à l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), plusieurs « coups de génie » ont contribué, à l'époque, à trouver un accord. « L' élu en charge de la gestion de l'eau était un ancien conseiller agricole : il connaissait et comprenait les pratiques. Et il y avait déjà une réelle motivation politique sur le principe du "prévenir plutôt que guérir" ».

Le dialogue avec les agriculteurs aboutit à plusieurs engagements : contre une indemnisation compensatrice, sur les 200 hectares définis, la culture de maïs sera interdite, les autres cultures seront conduites en limitant les apports en azote, et des bandes enherbées, non traitées, seront développées près des fossés et des rivières. Une petite révolution à l'époque. Dans l'eau potable, les résultats ne se font guère attendre : les traces de triazines diminuent drastiquement et la teneur en azote se stabilise.

CRÉATION D'UNE FILIÈRE COURTE : AGRICULTURE BIO & RESTAURATION COLLECTIVE

Sur cette lancée, à peine dix ans plus tard, le GAEC Carmantrand, qui possède des terres dans la zone sensible entourant le puits de captage, décide de se convertir à l'agriculture biologique.

La ville de Lons soutient alors cette démarche, en contribuant à donner un débouché à la production de blé : plutôt que de verser une indemnité, elle choisit alors, sans vraiment s'en rendre compte à l'époque, de développer une « filière » nouvelle. Le principe : produire et consommer local. La cuisine centrale, qui dessert essentiellement les cantines scolaires et l'hôpital, s'engage alors à acheter le pain produit à partir de la farine de blé bio, cultivé sur la zone de captage. Le surcoût engendré est de taille : « 18 000 francs par an, les premières années, rapporte Christine Combe, mais les élus décident alors d'aller au bout de leur logique, confiants dans l'esprit de la démarche non spéculative. » Assez rapidement, la différence de prix s'estompe. Au fil des années, ce modèle de circuit court s'est étendu à d'autres ingrédients : viande bovine, légumes, œufs, farine, lentilles... jusqu'à des pâtes où la démarche est actuellement en cours.

« Aujourd'hui, la cuisine centrale travaille avec environ 80 producteurs locaux », rapporte Christine Combe. Et certains se situent non loin du puits de captage de l'eau potable.



Lons-le-Saunier développe une politique volontariste en matière de qualité nutritionnelle et d'équilibre alimentaire à travers sa restauration collective et la promotion du bio dans les assiettes.

Le restaurant municipal de Lons-le-Saunier, c'est 1.200.000 repas par an, 5000 par jour dont 3000 à destination des écoles de la Ville mais également des centres de loisirs, des centres aérés, de l'Hôpital ou encore des restaurants administratifs.

Grâce à une structuration efficace et volontaire pour une alimentation saine, la filière des circuits courts fonctionne à plein régime pour garnir les assiettes. Avec une dominante très forte : le bio. Dans les assiettes, le pain est bio, les laitages, la plupart des légumes sont bio, la viande est bio...

LA CRÉATION D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Entre-temps, sur ce périmètre, la réglementation a évolué : en 2012, une déclaration d'utilité publique (DUP) a été établie. Ce document, qui requiert une procédure et des études relativement longues, définit des usages et des interdictions sur des zones sensibles.

Sur le site du captage, elle a mis fin aux anciennes conventions avec les agriculteurs pour les remplacer par des règles similaires : agriculture en bio ou « selon le mode bio » sur 70 hectares, et réduction drastique des entrants chimiques sur les autres parcelles. « Les résultats des analyses d'eau étaient largement satisfaisants, ce qui rendait difficilement compréhensible notre message de vigilance et de faire encore plus », commente Christine Combe « Nous étions conscients que tout n'était pas analysé », constate-t-elle.

Le Service Eau continue ainsi à suivre des agriculteurs volontaires dans diverses expérimentations sur les couverts végétaux ou encore les cultures associées, pour chercher à limiter les herbicides. Mais en janvier 2020, le contrôle sanitaire est étendu à de nouvelles molécules. Des métabolites — résidus de pesticides — apparaissent alors dans les analyses. « En arrêtant les conventions, nous avons ré-autorisé le maïs sur une partie de la zone sensible, explique Christine Combe. Est-ce là la cause de la présence de ces molécules ? Nous recherchons aujourd'hui de nouveau des moyens pour les enrayer. »

Fort de 30 ans de dialogue avec les producteurs agricoles, les élus du service de l'eau de l'agglomération lédonienne envisagent aujourd'hui de renforcer les restrictions à travers une nouvelle DUP. L'idée : réserver le périmètre de protection initialement défini, de 200 hectares,



à des cultures en agriculture biologique ou à des prairies. Cette mesure suppose de développer des filières pour offrir des débouchés aux exploitants, mais aussi de soutenir le maintien des éleveurs laitiers ou de viande.

Mais cette nouvelle DUP vise aussi à étendre la « zone sensible », en amont du captage, à 300 hectares. Sur ces parcelles, un maître-mot : la « souplesse ». « Si, juridiquement, la DUP permet de fixer les prescriptions agricoles, les élus du Service de l'Eau de l'agglomération restent attachés à la concertation avec les agriculteurs », note Christine Combe. Des négociations sont donc en cours, et des indemnités seront accordées, au moins de manière transitoire, aux exploitants. « Il s'agit de les impliquer, de construire avec eux, en proposant soit de l'agriculture biologique, soit de la prairie, soit une autre pratique qui soit simple à suivre et à contrôler », décrit Christine Combe. Comme interdire le maïs ? « Nous devons identifier quelles autres cultures de printemps de remplacement pourraient être développées. Il appartient aux exploitants agricoles de parler de ce qu'il serait possible de cultiver sur ce type de terres, de s'approprier le problème, ainsi que des solutions durables, permettant d'éviter de nouveaux problèmes. »

✍ Camille Jourdan

Les actions de protection en quelques dates

1992 : des analyses montrent des traces de nitrates et de triazines dans les nappes phréatiques.

Premières conventions avec les exploitants agricoles, s'appliquant sur périmètre de protection de 200 hectares : interdiction de la culture de maïs, réduction des apports en azote, bandes enherbées non traitées...

2000 : l'un des exploitants se convertit à l'agriculture biologique.

Naissance d'une « filière courte » : le blé produit sur la zone sensible du captage sert à produire de la farine pour le pain servi à la cuisine centrale.

2000 à aujourd'hui : développement des partenariats entre la cuisine centrale et d'autres producteurs locaux

2012 : adoption d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : agriculture en bio ou « selon le mode bio » sur 70 hectares, et réduction drastique des entrants chimiques sur les autres parcelles entourant les puits de captage.

2020 : analyses révélant des métabolites dans l'eau

2021-2022 : négociations pour établir une nouvelle DUP, agrandissant le périmètre de protection du captage à 300 hectares.

Entre deux eaux

L'eau, source de vie,
Descend en cascade sur les courbes du Monde.

Venue à toute vapeur du fond de l'Univers,
Elle flotte dans les nuages
Et, sans se soucier des caprices
De ceux qu'elle abreuve,
Elle se jette dans les bras bleus
D'une mer d'océans
Qu'elle a enfantée, cajolée,
Irriguant d'espoir
La naissance d'une humanité.

Limpide à son origine,
Elle mit en éveil par ses reflets
L'admiration de Narcisse
Qui n'en crut pas ses yeux !
Ainsi, l'eau fut embarquée
Dans une histoire du temps
Qui n'en finit pas de s'écouler
Depuis trois milliards d'années.

Son volume sur la Terre n'a pas varié
Et pourtant, son cours a pris de la valeur !
L'eau, cette richesse naturelle vitale
A quitté les rivages du bien commun
Pour s'échouer
Dans les méandres économiques de la marchandisation.
Qualifiée alors de ressource, la voilà amarrée
Au destin très prisé des matières fossiles.

Peut-être, est-il encore temps
De faire barrage à ce naufrage
Avec sagesse et bon sens
Pour que l'eau retrouve son lit primaire
Offrant à nouveau en miroir
Une image de qualité.



LES LAMIERS, TOUS COMESTIBLES...

Chers cueilleur.euses, gourmands et gourmandes. Les connaissez-vous? Il y a le lamier pourpre, jaune, blanc, maculé/tacheté, amplexicaule. Leur période de floraison dure jusqu'en octobre. Vous avez donc tout le temps d'apprendre à les reconnaître, à les retrouver autour de chez vous. Ne vous font-ils pas penser à une autre espèce très commune; comme... l'ortie? Pourtant, celle-ci n'appartient pas à la même famille. Les lamiers font partie de la famille des Lamiacées, anciennement les «labiées» (du latin *labium* : lèvres, en référence à la forme des fleurs composées de deux lèvres). L'ortie, elle, est une Urticacée. Pour différencier facilement l'ortie des lamiers : l'ortie pique, les lamiers ne piquent pas. D'ailleurs «Urticacées» provient du latin *urtica*, dérivé d'*uro*, «brûler».

DE NOMBREUSES UTILISATIONS ALIMENTAIRES

Avec un large panel de coloris, les fleurs peuvent décorer vos salades. Les feuilles se mangent crues hachées dans une salade, ou sur une tartine de fromage de chèvre. Elles se consomment également cuites comme un légume feuille, dans des potages, des quiches, des omelettes. Le lamier pourpre est sûrement le plus utilisé, car son parfum rappelle celui du champignon. Le parfum du lamier jaune lui, conviendra davantage aux papilles qui affectionnent les parfums plus forts, poivrés. Les lamiers ont beau avoir beaucoup de similarités morphologiques entre eux, lorsqu'on les regarde de plus près, on constate leurs singularités respectives : le goût diffère d'espèce en espèce. Les textures et la forme des feuilles ne sont finalement pas toutes identiques. D'ailleurs, chez le lamier jaune, nous pouvons constater des variations morphologiques importantes au niveau des feuilles. En effet, il peut avoir des feuilles entièrement vertes, ou parsemées de taches argentées.

DES USAGES MÉDICINAUX

En dehors de l'usage culinaire, les lamiers peuvent se consommer en tisane. Celle-ci aura une action drainante, dépurative, astringente. Les feuilles fraîches permettent de réguler le transit intestinal (constipation ou diarrhée). En usage externe, les feuilles broyées sont appliquées sous forme de cataplasme pour désinfecter et aider à cicatriser, les plaies, les coupures et brûlures.

Généralement résistants au gel et poussant bien dans la plupart des sols, certains lamiers sont utilisés comme plantes décoratives pour le jardin, faisant office de couvre-sol.

✂ Texte, illustrations : Lisa Böttcher.





L'OASIS DES VIOLETTES

PROJET D'ÉCOHAMEAU EN HABITAT PARTICIPATIF À MENOTÉY

Connaissez-vous vos voisins? Échangez-vous des services? Partagez-vous du temps et des espaces? L'entraide et la solidarité au cœur de nos villages, c'est possible. Et si le pari des dynamiques collectives était la solution?

L'habitat participatif permet à des groupes de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, en combinant espaces privatifs et espaces communs pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations. Vivre en habitat participatif, c'est choisir d'habiter autrement avec ses voisins en accord avec ses valeurs et ses aspirations, en particulier en matière de vie sociale et d'écologie, dans un esprit de partage et de solidarité. Ce mode de production de l'habitat est ouvert à toutes et à tous, de tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social, toute activité... Il existe déjà d'autres exemples d'habitats partagés et d'éco-lieux près de chez nous comme Solenvie à Jouhe, Hapadou à Dole (ou encore la ferme de Chenèvre à La Chapelle sur Furieuse). Ces entités portent la dénomination d'Oasis, car elles s'inscrivent dans la coopérative Oasis (une émanation de l'association Colibris).

UNE IMPLANTATION DANS LE PROLONGEMENT DU VILLAGE DE MENOTÉY

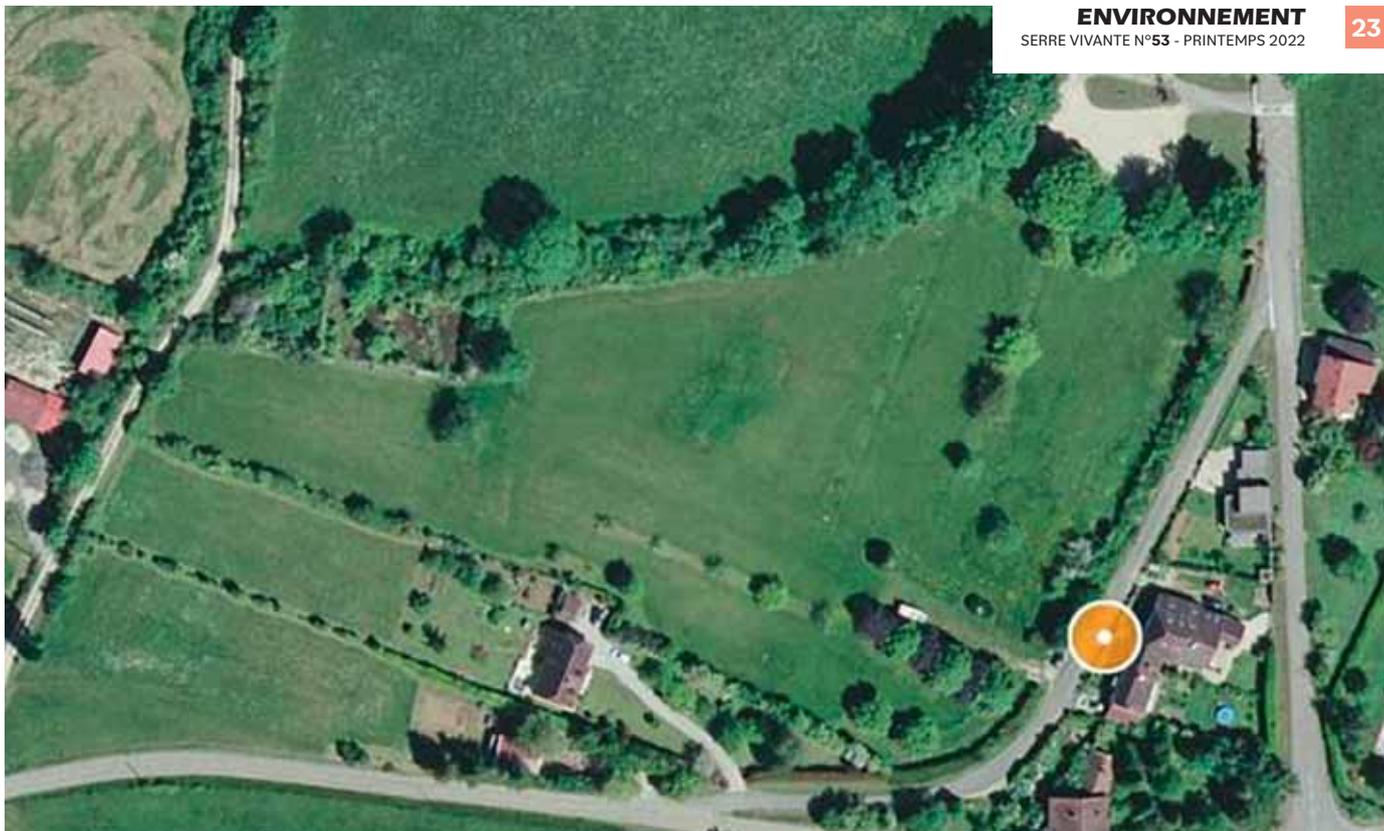
Le projet vise à créer un espace collectif et de l'habitat individuel pour 8 à 10 foyers sur un terrain situé 2 chemin des violettes à Menotey d'une surface totale de 18000 m² environ. Celui-ci est entièrement clos par une haie et le mur de la cour de l'école maternelle. Essentiellement recouvert de prairies, il accueille également quelques vieux arbres fruitiers.

La zone « urbanisable » (notée 1AUB sur le plan) permettra de créer les espaces individuels et une maison commune pour les réunions du collectif, avec un atelier, garage pour le matériel partagé (espaces verts, outillages...), etc. Un parking collectif, la voirie et le cheminement piéton seront couverts d'un revêtement perméable pour préserver les sols.



PRÉSERVER LA NATURE

Le village de Menotey est entièrement englobé dans la zone Natura 2000 « Massif de la Serre ». La zone « réservoir de biodiversité » protégée (notée NB sur le plan) pourra être utilisée en évitant les zones sensibles pour créer et partager un verger et des haies productives, un jardin potager en permaculture, une petite vigne expérimentale (Menotey produisait jusqu'au siècle dernier, les meilleurs vins de l'arrondissement de Dole), quelques ruches (productives et pédagogiques), un petit poulailler, une cabane pédagogique d'information pour la valorisation écologique du lieu, un endroit de compostage, des nichoirs pour oiseaux et chiroptères, un hôtel à insectes, etc. Ce projet participatif, rationnel et solidaire, recherchera une certaine autonomie énergétique, avec des constructions bioclimatiques équipées de capteurs solaires et une certaine autonomie alimentaire avec des jardins individuels en plus de l'espace collectif.

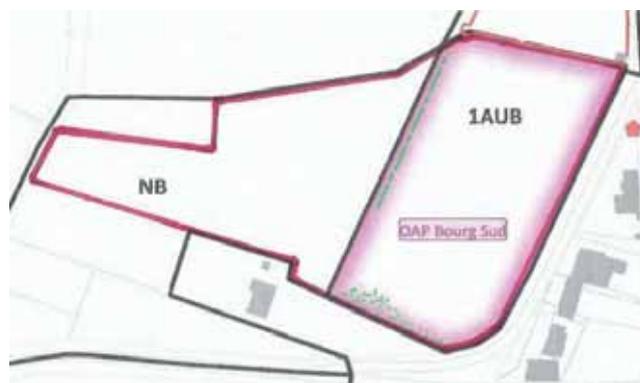


Si le projet vous intéresse et pour aider à sa mise en œuvre, contactez :

- Gilbert Brandt, fondateur du projet à Menotey :
☎ 03 84 82 07 89 ou ✉ g.brandt@wanadoo.fr
- Marie Cyrille Brandt, pour son expérience (a participé à la création de l'habitat participatif où elle réside à côté de Lyon depuis 10 ans) :
✉ mariecyrille.brandt@gmail.com
- Cyril Millier, maire : ✉ mairie.menotey@wanadoo.fr

POUR EN SAVOIR + :

- ☞ <https://www.habitatparticipatif-france.fr/>
- ☞ <https://cooperative-oasis.org/decouvrir/definition-oasis>



Le village

Ancien village de vignerons, accroché à flanc de coteau, le village (324 habitants) est situé entre le Mont-Roland et le massif de la Serre. Menotey est à 8 km au nord de Dole en direction de Gray ou Vesoul, à mi-chemin entre Besançon et Dijon avec des liaisons routières et autoroutières directes. On peut depuis le chemin des Crétilotes, admirer un panorama unique : à l'est, la chaîne du Jura et au-delà par temps favorable, on peut apercevoir la pointe du Mont-Blanc, à l'ouest, la plaine de la Saône, le pays dijonnais et les collines de la Côte d'Or. Deux familles d'agriculteurs soulignent le caractère rural du village. Sont également implantés un antiquaire réparateur d'horloges anciennes, un éducateur canin comportementaliste... Le Comité des Fêtes assure le fleurissement et gère les animations (fête de la soupe, caves ouvertes, soirée du vin nouveau, soirées photos, pique-nique, voyages...). La Municipalité participe avec la galette des rois, l'accueil des nouveaux habitants, le repas des anciens. La salle des fêtes en caveau est mise à disposition en location.



INDISPENSABLE SOBRIÉTÉ SOLIDAIRE

Conflits et manque d'indépendance énergétique liés aux dérèglements climatiques

Pour un accès facilitateur à la mer Noire, l'or noir, de nouvelles sources d'énergie nucléaire et un tracé optimal de gazoduc, la Russie piétine ses frères. Cette guerre meurtrière menace aussi l'humanité et l'environnement de catastrophes nucléaires.

EXODE MONDIAL

Le **rapport du Groupe International d'Experts du Climat (GIEC)** de février 2022, rédigé par 270 scientifiques de 67 pays, évoque les incidences à venir des changements climatiques sur les migrations de populations avec en particulier 1 milliard d'habitants des régions côtières menacés en 2050. De plus, il estime que 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables aux changements climatiques. Les vulnérabilités de l'homme et des écosystèmes sont interdépendantes, avec des modèles de développement non durable qui augmentent considérablement les risques. Le continent Africain, même s'il a le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre, est le territoire le plus fragile et sensible en termes de pauvreté, de déracinement, de malnutrition, d'inégalités d'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité alimentaire ou encore d'instabilité politique. Mais tous les continents sont concernés et sont en retard dans leurs politiques d'adaptation.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES DES EXPERTS

En septembre 2021, le rapport Groundswell formulait des **recommandations** pour freiner les migrations climatiques et nous préparer à ces flux inévitables : réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre; intégrer les migrations climatiques internes; produire des résultats positifs dans le domaine du développement; investir dans une meilleure compréhension des facteurs des migrations climatiques internes afin d'éclairer des politiques bien ciblées.

Le rapport du Giec d'avril 2022, sur les solutions à mettre en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, insiste sur l'importance de changements dans nos modes de vie et nos comportements, pouvant réduire de 40 à 70 % les émissions de gaz à effet de serre en 2050 et améliorer santé et bien-être. Le Giec appuie sur la nécessité de remplacer les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien...), mais aussi de mettre en place des techniques

Spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement et contributeur du Giec, François Gemenne consacre ses recherches à la gouvernance des migrations et du changement climatique. Face à l'ampleur des déplacements provoqués par la crise climatique, il appelle à l'anticipation et à l'élaboration de **politiques d'accueil de grande ampleur**.

d'élimination du dioxyde de carbone (plantations d'arbres, extraction du CO₂ de l'atmosphère...) et surtout de procéder à une plus grande sobriété par l'alimentation (moins carnée, limiter le gaspillage), le logement (isolation), le télétravail, les mobilités douces...

Les territoires doivent alors repenser l'urbanisme, en prévoyant les migrations à venir et en favorisant une consommation d'énergie réduite, par exemple en créant des villes compactes et piétonnes, l'électrification des transports collectifs en combinaison avec des sources d'énergie à faibles émissions et une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature. Un changement sociétal vers une sobriété solidaire de consommation est alors nécessaire mais pas suffisant.

Lors de la campagne présidentielle, l'absence de débat sur la transition écologique et climatique s'est avérée. Or cette transition ne se résume pas seulement à des changements de comportement, des progrès technologiques, une amélioration de la formation ou une hausse des financements adaptés; elle suppose aussi notamment une nouvelle organisation des territoires (rapprochement domicile/travail/commerce/loisir), une nouvelle économie écologique (circulaire, de proximité...), un nouveau mode de consommation (privilegiant les produits propres et évitant le gaspillage) et une nouvelle démocratie citoyenne et solidaire. Nous vivons une période de bouleversement nécessaire des pensées et des pratiques dans tous les domaines et nous nous devons d'être solidaires dans nos actions.



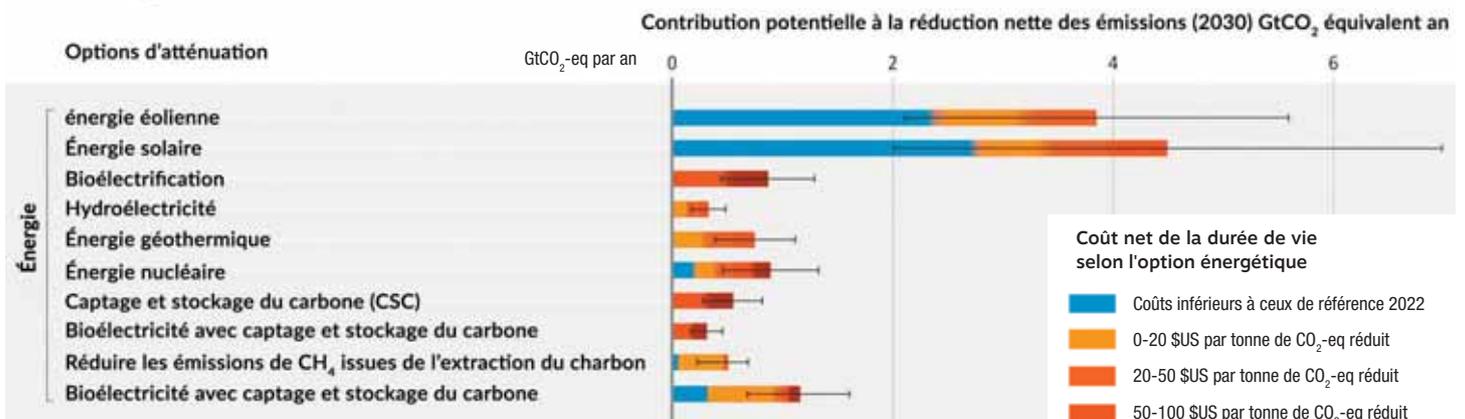
POUR L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE, PARIONS SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES!

Les frontières géographiques des énergies et de l'économie paraissent bien virtuelles quand on sait que chaque bâtisse individuelle ou collective peut autoproduire son énergie renouvelable. Pour le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le GIEC met en évidence des vérités fondamentales : «La première est que le charbon et les autres combustibles fossiles étouffent l'humanité», insiste António Guterres.

Une nouvelle étape est à franchir de toute urgence, une politique énergétique responsable et tournée vers l'avenir est décisive non seulement pour l'économie et l'environnement, mais aussi pour une paix durable. Il est alors nécessaire de repenser les stratégies énergétiques de chaque nation. Les énergies renouvelables (solaire, éolienne...) peuvent contribuer, selon les scientifiques membres du Giec, à sortir de cette dépendance collective, à réduire les gaz à effet de serre et *a fortiori* les conflits.

Otan en emporte le vent et le soleil...

Nathalie Rude



Aperçu des options d'atténuation et de leurs fourchettes estimées de coûts et potentiels en 2030



LES SIGNAUX D'ALERTE SE MULTIPLIENT DANGEREUSEMENT

En France, l'opérateur historique s'avère incapable de maîtriser techniquement et financièrement le chantier de l'EPR de Flamanville supposé préfigurer le parc nucléaire des années 2030. L'Autorité de sûreté nucléaire se voit contrainte d'accorder des dérogations injustifiables pour lui permettre la poursuite de sa construction, dont la mise en service recule d'année en année. Le devis du « grand carénage » indispensable à la mise aux normes de sûreté du parc français dépasse déjà le coût d'investissement initial de celui-ci, sans qu'EDF puisse assurer pour autant une prolongation significative de production d'électricité sans risque. L'État s'est vu dans l'obligation d'aligner 5 milliards d'euros pour éviter la faillite d'Areva, englué dans les aventures minières, le surcoût de l'EPR en Finlande et les suites des falsifications effectuées dans son usine Creusot Forge.

C'est pourtant dans ce contexte délétère qu'EDF, qui a déjà réussi à convaincre le gouvernement de décaler d'au moins dix ans le calendrier de fermeture de la vingtaine de centrales nécessaire au respect de la loi de transition énergétique de 2015 d'imposer sa vision d'un nucléaire « sauveur du climat ». La solution proposée par EDF consiste à faire augmenter le plus rapidement possible la consommation française d'électricité, stagnante depuis plusieurs années, de telle sorte que la part du nucléaire redescende « naturellement » à 50 % du total vers 2030, rendant inutile toute fermeture de centrale.

LA TRANSITION BAS CARBONE COMME PRÉTEXTE

Sous le prétexte d'une « transition bas carbone » de bon aloi, c'est en fait d'une promotion de moins en moins discrète et toujours plus intense du nucléaire qu'il s'agit. Quitte à proposer des scénarios improbables sur le plan technique et économique de pénétration massive de l'électricité dans les transports individuels - en particulier sous forme d'hydrogène - et le triplement des exportations d'électricité vers nos voisins européens, avec les problèmes d'extension massive des lignes haute tension transfrontières et les aléas politiques et économiques que suppose une telle stratégie.

Devant l'urgence climatique, l'énergie nucléaire est aujourd'hui présentée en France, malgré les risques qui s'y attachent, comme une solution crédible à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le nucléaire représente 10 % de la production d'électricité mondiale (- 7 points depuis 1996), à peine 2 % de la consommation d'énergie finale, et ne permet d'éviter que 2,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre!

L'âge moyen du parc mondial augmente sans cesse et a dépassé 30 ans (le nombre de nouveaux réacteurs mis en chantier a chuté de 44 en 1976 à 15 en 2010 et 5 en 2017).

Il faut revenir à la raison : une telle aventure est beaucoup plus risquée du point de vue technique, beaucoup plus onéreuse, moins efficace et beaucoup plus longue à mettre en œuvre que des politiques d'économies d'énergie - dont les économies d'électricité - et de développement des énergies renouvelables. Elle présente des risques majeurs, d'abord pour nos concitoyens, mais aussi pour nos voisins européens : risque d'accident majeur qui augmente avec le dérèglement climatique, risque de restriction de la production en cas de canicule, risque de rupture d'approvisionnement d'uranium d'origine géopolitique, risques provoqués par l'aval du cycle, le démantèlement des centrales et le traitement des déchets nucléaires, risques de prolifération vers les armes atomiques.

LE NUCLÉAIRE N'EST PAS UNE SOLUTION D'ICI À 2030 OU 2040

À ceux qui pensent que le nucléaire est un « mal », mais un « mal nécessaire », voire indispensable, vu l'urgence climatique, nous disons que cette filière n'a aucune chance d'apporter une solution à la hauteur des enjeux climatiques au niveau mondial dans les délais nécessaires - d'ici à 2030 ou 2040.

La France en s'obstinant seule dans cette voie d'une primauté au nucléaire, s'isolera donc chaque jour davantage dans le concert des nations qui se sont engagées résolument dans une transition énergétique rapide fondée sur les trois piliers que sont la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

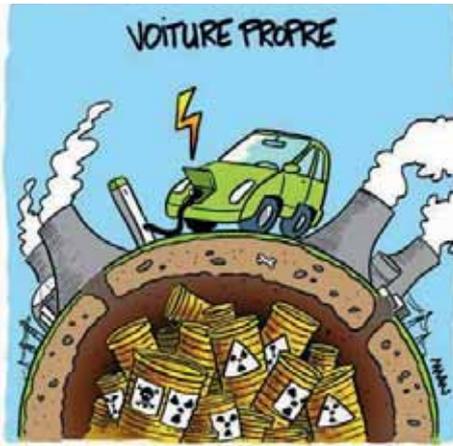
Elle devra en assumer tous les risques qu'elle fait courir à ses voisins, sans en recueillir de profits économiques, tout en retardant d'un bon demi-siècle son entrée dans la modernité énergétique.

Voir les signataires de cette tribune :

📍 <https://www.alternatives-economiques.fr/non-nucleaire-ne-sauvera-climat/00086499>

Aller plus loin :

📍 <https://www.sortirdunucleaire.org/Non-le-nucleaire-ne-sauvera-pas-le-climat-55777>



ROULER EN VOITURE ÉLECTRIQUE ?

À partir de mon expérience d'énergéticien, et disposant d'électricité verte fournie par Enercoop et mes panneaux photovoltaïques, je me suis récemment interrogé sur l'intérêt de la chose. Une analyse des données disponibles explique ma décision actuelle de renoncer...

LE COÛT ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE RESTE CONSIDÉRABLE

La fabrication d'une voiture est un processus industriel lourd et complexe. Il utilise en moyenne les 3/4 de l'énergie que le véhicule consommera au cours de son existence. C'est ce qu'on appelle « l'énergie grise ». De fait, le remplacement d'une voiture par une autre n'est pas un acte « neutre » pour la biosphère sauf si la voiture remplacée est vraiment au bout de sa vie et doit aller à la casse. À défaut, la détruire prématurément augmente significativement son impact environnemental. Et si celle-ci continue son existence dans d'autres mains, on augmente le parc existant, ce qui évidemment n'arrange rien : c'est « l'effet rebond »... La fabrication des batteries est tellement émettrice de CO² qu'il faut avoir parcouru de 50 000 à 100 000 km en voiture électrique pour commencer à être moins producteur de CO² qu'une voiture thermique. Soit 15 à 30 km/jour, 365 jours par an, pendant 10 ans ! En 2013, une étude de l'ADEME(*) montrait déjà que la voiture électrique n'est pas plus vertueuse pour le climat que la voiture thermique, essence ou diesel. Presque tout le CO² émis par une voiture électrique est envoyé dans l'atmosphère avant même qu'elle n'ait parcouru son premier kilomètre ! Vantée comme solution pour moins polluer l'air de nos villes, la voiture électrique émet à peine moins de particules que la voiture thermique (par son pot d'échappement), mais les pneus, les freins et l'usure des routes émettent presque autant de microparticules qu'un véhicule diesel.

UNE AUTONOMIE TRÈS LIMITÉE

En l'état actuel des choses, quoi qu'en disent leurs promoteurs, l'autonomie réelle des voitures électriques est assez limitée. Il faut donc avoir bien identifié ce qu'on veut en faire, pour ne pas se retrouver avec un outil inadapté à l'usage auquel on le destinait. Bien sûr, le poids et le coût des batteries (encore très importants, pour une capacité et une durée de vie relativement limitées) vont certainement continuer à s'améliorer. Mais pour le moment il n'y a en vue ni miracle, ni même percée technologique majeure. Faire le plein d'une voiture électrique n'est toujours pas chose simple, en dehors d'un chargeur dans le garage où la voiture passe ses nuits entre deux utilisations. Sinon, c'est galère : rareté des bornes de recharge, trop fréquente non-compatibilité des raccords électriques, complexité des formules de paiement, etc. Si au final la voiture électrique n'est pas plus écologique que la voiture thermique, l'argent public consacré à son développement est-il justifié ? Il s'agit de sommes astronomiques ! Le gouvernement a lancé un plan d'installation de 7 millions de bornes de rechargement pour un coût d'environ 70 milliards d'euros...

Que penser des élus de petites communes qui, croyant faire un geste pour l'environnement, cassent la tirelire municipale pour s'offrir une borne ? Le bonus « écologique » à l'achat d'une voiture électrique dépasse 10 000 € par véhicule, mais ces véhicules sont très chers et une fois de plus, l'argent de tous est offert aux plus privilégiés.

DU CÔTÉ DES HYBRIDES... CE N'EST PAS MIEUX

Ajouter un moteur électrique puissant et une bonne capacité de la batterie à un véhicule équipé par ailleurs d'un moteur thermique est forcément coûteux en volume et en poids, donc en consommation, matières premières et énergie de fabrication, entretien, pneus, pollution, etc., et en prix de vente ! C'est un vrai non-sens, gaspilleur et coûteux, de fonctionner d'une part en « électrique », puis de faire recharger les batteries en roulant avec un moteur classique en raison du faible rendement de la conversion énergétique.

LE NUCLÉAIRE EN EMBUSCADE

En réalité, au pays de l'atome, tous les moyens sont bons pour « booster » la consommation d'électricité, en baisse continue depuis des années. La généralisation de la voiture électrique entraînera une forte croissance de la demande d'électricité, qui pourra difficilement être couverte par les seules énergies renouvelables. La voiture électrique en France, que l'on peut considérer comme une « voiture nucléaire », est un levier utilisé par l'industrie nucléaire pour justifier son maintien.

DIMINUER LES USAGES DE LA VOITURE

Une conclusion s'impose donc pour moi : sauf cas particulier, le plus important n'est pas de changer de voiture, mais d'en diminuer le plus possible l'usage – et aussi de le « rentabiliser » le mieux possible : covoiturage tout d'abord, prêt ou location entre usagers, et mieux encore en créant de petits « collectifs » d'utilisateurs d'un mini-parc de voitures différentes, capables de rendre service au plus grand nombre. Mais ceci est une question qui n'est pas technique et dépend exclusivement de notre bonne volonté. En attendant, on peut aussi (je l'ai fait) doter son vélo d'un moteur électrique afin d'en démultiplier l'usage au quotidien !

✍ Louis Pinsard, Sermange

(*) Étude ADEME (novembre 2013) : Élaboration selon les principes des ACV des bilans énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des autres impacts environnementaux induits par l'ensemble des filières de véhicules électriques et de véhicules thermiques à l'horizon 2012 et 2020.

📄 serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/53acv_ve_vt.pdf



L'UKRAINE, NOUVEL ALIBI DE L'AGRICULTURE PRODUCTIVISTE

Les syndicats de l'agriculture intensive profitent de la panique sur l'approvisionnement causée par

la guerre en Ukraine pour imposer leur agenda. Leur objectif : faire reculer les progrès européens vers une agriculture plus écologique.

La guerre en Ukraine perturbe fortement les marchés agricoles européens et l'approvisionnement en blé, maïs ou huile de tournesol devient compliqué pour les pays dépendant des productions ukrainiennes et russes. La flambée des prix des engrais de synthèse, des céréales et de l'alimentation animale inquiète fortement les agriculteurs, en particulier les éleveurs. La stratégie agricole adoptée en octobre 2021 par le Parlement européen, intitulée «De la ferme à la fourchette», sera-t-elle remise en question au nom de la souveraineté alimentaire? Cette stratégie qui télescope de plein fouet l'agriculture productiviste prévoit que d'ici 2030, on diminuera de 50 % la consommation de pesticides et que 25 % des surfaces agricoles seront cultivées selon les méthodes de l'agriculture biologique. Des objectifs fortement critiqués depuis plusieurs mois par le principal syndicat agricole européen, la Copa-Cogeca, dont la présidente n'est autre que Christiane Lambert, également présidente de la FNSEA, principal syndicat agricole français... Autre demande du syndicat, renoncer à laisser en jachère 4 % des surfaces agricoles, mesure prévue en faveur de la biodiversité par la nouvelle politique agricole de l'Union. Pour Benoît Biteau, eurodéputé écologiste et vice-président de la commission Agriculture au Parlement européen, «Ce n'est pas en voulant produire plus avec plus de pesticides et plus d'engrais de synthèse que l'on va se protéger des crises. On voit bien notre vulnérabilité sur les engrais de synthèse, dont les cours s'envolent avec ceux de l'énergie. Alors que l'agroécologie, elle, fonctionne sur une logique d'autonomie qui nous permettrait d'être moins impacté par le conflit en Ukraine.»

📍 Région d'Ivano-Frankivsk, en Ukraine. Vian/CC BY-SA 4.0 Wikimedia Commons



HVE, UNE ILLUSION DE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

La certification HVE, Haute Valeur Environnementale, créée en 2008 lors du Grenelle de l'environnement avait, à l'origine, été conçue comme une marche vers la bio.

«Mobiliser des moyens budgétaires conséquents, introduire la HVE comme critère d'attribution d'une partie des aides PAC du premier pilier... Trop d'indicateurs montrent que le gouvernement veut faire de la HVE l'outil majeur de la transition agricole, ce qu'il n'est absolument pas!», dénonce Nicolas Girod, le porte-parole de la Confédération paysanne. On peut être labélisé HVE et utiliser des pesticides, des OGM, ne rien changer à ses pratiques grâce au mécanisme de points imaginé dans le système HVE... Pour Jacques Caplat, secrétaire général d'Agir Pour l'Environnement, «lors du consensus obtenu en 2008 lors du Grenelle, la HVE devait être une marche pour accompagner les changements de pratiques vers la bio. Et là elle risque de devenir une voie de garage. Nous ne sommes plus dans une transition mais dans une confusion». Pour Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement, «Aujourd'hui, deux options sont proposées pour être certifiés HVE. L'option B doit être supprimée, compte tenu des incohérences en termes notamment de biodiversité, d'usage des pesticides, de pollution des sols, de bien-être animal... Concernant l'option A, nous appelons au sein de la commission nationale de certification à une forte amélioration du dispositif. Soit la HVE s'améliore, soit elle doit disparaître. Car oui, elle peut être un outil massif de greenwashing et de tromperie». Cette tromperie et la confusion alimentée par cette certification auprès des consommateurs inquiètent Didier Perréol, le président du Syndicat des entreprises Bio de l'agroalimentaire (Synabio) «Nous voyons bien que la HVE s'est majoritairement développée dans la viticulture, en quête d'une revalorisation de son image. Or c'est là où la bio est la plus avancée, avec 14 % des surfaces. Il y a donc une vraie bagarre d'existence pour enrayer la montée de la bio en France qui va vite. HVE n'a pas du tout fait ses preuves».



AGRICULTURE, LA POLITIQUE FRANÇAISE SÉVÈREMENT JUGÉE

Le Plan stratégique national de la Politique agricole commune (PSN PAC) est l'une des deux modifications majeures proposées par la Commission

européenne dans le cadre de la réforme de la PAC.

Il s'agit de rendre obligatoire pour chaque État-membre, l'élaboration d'un document unique, pour cinq années de programmation, à présenter à la Commission, en vue de son approbation par cette dernière. Dans une lettre envoyée à l'État Français le 31 mars dernier, la Commission européenne critique les futures règles choisies par la France, dénonçant le manque d'ambition en matière de transition écologique. Les critères pour obtenir un bonus d'aides grâce aux écorégimes sont l'un des points préoccupants pour la Commission européenne. La certification HVE, très «souple», permettrait en France d'obtenir le même niveau d'aides que le label bio respectueux d'un cahier des charges exigeant. La Commission s'inquiète également de risques de déconversion — soit l'arrêt de transitions vers la bio — à cause de la disparition des aides au maintien en agriculture bio. La France est aussi pointée du doigt comme étant le pays qui investit le moins dans les mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec). La diversification des cultures n'est également pas assez encouragée, selon Bruxelles. Les aides à l'installation ne ciblent pas assez la bio, les mesures pour le bien-être animal manquent d'ambition tout comme celles visant à faire reculer le sexisme dans le monde agricole. Autant de remarques partagées par les organisations écologistes et paysannes. La plateforme «Pour une autre PAC» qui les rassemble a réalisé un comparateur des différents pays de l'Union européenne. La France est mauvais élève sur de nombreux critères agroécologiques. Par exemple, les mesures de bien-être animal ne couvrent que 4 % du cheptel chez nous, contre 10 % en Allemagne ou 30 % en Autriche. À l'inverse de la Belgique, de l'Espagne ou du Portugal, la France refuse de limiter le montant d'aides pouvant être reçu par les grosses exploitations. Contrairement à plusieurs de ses voisins, elle a aussi décidé de ne pas verser de bonus aux petites fermes. Sur l'écorégime, les critères de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie sont jugés comme bien plus favorables aux pratiques pour l'environnement, etc. Aucun État membre ne fait pire que la France. La France doit répondre à la Commission européenne et il y aura sans doute encore plusieurs allers-retours avant l'approbation du plan stratégique national de la France pour la future politique agricole commune (PAC) 2023-2027...

📍 <https://reporterre.net/PAC-la-France-a-rate-l-occasion-de-soutenir-l-agriculture-ecologique>



MOBILISATION : SOULÈVEMENTS DE LA TERRE

Samedi 29 janvier 2022, la Confédération paysanne et les Soulèvements de la Terre ont organisé une marche contre l'accaparement foncier des terres agricoles.

Rendez-vous donné au rondpoint de Sellières à 9h, tenaille en main! L'action de reprise de terres a pour but de remettre en culture une parcelle laissée en friche suite à des manœuvres de spéculations foncières, et de la rendre à l'activité agricole en permettant à des paysans de s'installer. La parcelle de 2 hectares de vignes laissées à l'abandon se situe à Passenans. Elle a été investie et défrichée par plus de 800 personnes lors de cette action. Une incroyable énergie collective a permis de mener à bien ce chantier. La journée s'est terminée par une assemblée permettant la mise en commun des réflexions et discussions autour de l'usage et de l'avenir des terres libérées. Des réunions sont d'ores et déjà programmées pour la suite des événements.

📍 <https://lessoulevementsdelaterre.org/> et <https://bourgognefranchecomte.confederationpaysanne.fr/> 📧 39@confederationpaysanne.fr



PEUT-ON SE PASSER DES ENGRAIS AZOTÉS DE SYNTHÈSE?

De nombreux travaux récents montrent que, à surface agricole constante, il est possible

d'assurer l'approvisionnement alimentaire de la France, de l'Europe et du Monde sans engrais industriels azotés.

Le principal obstacle à la réalisation d'un tel scénario réside en réalité dans des verrouillages sociotechniques et politiques qui contraignent aujourd'hui l'agriculture conventionnelle, et empêchent d'envisager des options durables. Ainsi, justifier une course à l'intensification agricole par l'accroissement prévu de la population mondiale relève d'une vision marchande de l'agriculture. Promouvoir la souveraineté alimentaire, par des méthodes agroécologiques en rupture avec celles de l'agriculture industrielle est une option bien plus prometteuse, mais elle implique de sortir du paradigme de l'hégémonie des engrais de synthèse. La biogéochimie montre qu'il est possible de «Nourrir le Monde» et de sauvegarder la qualité de l'environnement et sa biodiversité sans recours à la synthèse artificielle des nitrates. La flambée actuelle du prix des engrais de synthèse, indexé sur celui du gaz, et le bouleversement de l'approvisionnement en céréales lié à la guerre en Ukraine, rendent plus pertinente encore cette orientation stratégique de long terme rompant avec l'intégration toujours plus grande dans des marchés mondiaux dont apparaît la très grande vulnérabilité.

<https://revue-sesame-inrae.fr/peut-on-se-passer-des-engrais-azotes-de-synthese>



SÉRIE NOIRE, INQUIÉTUDE DANS 11 RÉACTEURS NUCLÉAIRES

Judi 14 avril 2022, EDF a annoncé qu'un phénomène de «corrosion sous contrainte» a été détecté

sur des portions de tuyauterie de quatre réacteurs nucléaires. Un problème déjà rencontré sur cinq autres réacteurs.

En effet, EDF réparait déjà des problèmes de corrosion dans les centrales nucléaires de Civaux (Vienne), Chooz (Ardennes) et Penly (Seine-Maritime) en 2021. Aujourd'hui le groupe avoue avoir détecté des «phénomènes de corrosion sous contrainte» lors de contrôles d'inspection sur 4 autres réacteurs à Chinon (Indre-et-Loire), Cattenom (Moselle), Flamanville (Manche) et Golfech (Tarn-et-Garonne). Si jusque-là ce problème de corrosion ne concernait que des réacteurs de 1.300 et 1.450 MW, les plus puissants et récents du parc français, cette fois-ci les réacteurs concernés font partie des 32 de la série 900 MW, modèle le plus ancien qui constitue la majorité du parc nucléaire français. Le 21 avril, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a précisé que le réacteur 3 de la centrale de Cattenom, avait été arrêté en mars à la demande du Luxembourg voisin, pour vérifier qu'il n'était pas touché par le souci de corrosion sous contrainte et les risques de fissures sur le système de sécurité du circuit primaire (celui qui a pour vocation de refroidir le circuit primaire en cas d'incident) qu'il provoque. Entre les effets de cette défaillance et les fermetures «classiques» pour entretien ou visite décennale, seuls 30 réacteurs sur 56 fonctionnent en France aujourd'hui, soit à peine plus de 50 % de la capacité totale du parc... Cette mise à l'arrêt des réacteurs a conduit EDF à réduire son objectif de production nucléaire annuel initial de 345-365 TWh à 295-315 TWh, le niveau le plus bas depuis trente ans. Le taux de disponibilité des centrales ne cesse de se dégrader; il était de 80,8 % en 2015, 74 % en 2019, et 71,9 % en 2020. Et l'hypothèse d'un défaut de série n'est pas encore écarté...

Pour agir : <https://www.sortirdunucleaire.org/de-nouveaux-reacteurs-c-est-non>



LES DÉFAUTS CONSTATÉS SUR L'EPR DE TAISHAN MENACENT-ILS

L'EPR DE FLAMANVILLE?

Le 30 juillet 2021, TNPJVC, l'exploitant de la centrale nucléaire de Taishan en Chine, mettait à l'arrêt le réacteur n° 1

En cause, des défauts sur le combustible nucléaire conduisant notamment à une contamination anormale du circuit primaire par des gaz radioactifs. Ce réacteur de 1750 MWe, le plus puissant au monde, était le premier EPR à être mis en service en décembre 2018. Les anomalies avaient été détectées dès octobre 2020 et rendues publiques en juin 2021. Le 22 février dernier, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD), association née en mai 1986 au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, interrogeait EDF, qui est actionnaire à 30 % de la centrale de Taishan aux côtés du groupe chinois CGN et qui a fourni la technologie EPR, sur les causes des dégradations et des fuites radioactives constatées sur le combustible de la centrale nucléaire chinoise, et sur leurs implications pour l'EPR de Flamanville en termes de sûreté, de coûts et de délais. La réponse d'EDF ouvre de nouvelles pistes d'investigation sur la rupture des dispositifs de maintien, sur les frottements entre assemblages et enveloppe métallique... et l'omission délibérée de questions sensibles est particulièrement instructive, en particulier le silence sur le devenir des assemblages de combustible neuf livrés à Flamanville et dépourvus des améliorations requises pour éviter les problèmes constatés à Taishan. Les difficultés d'EDF viennent d'être confirmées par l'annonce d'un retard d'au moins 4 mois dans l'envoi du rapport exigé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur cette question.

<http://www.criirad.org/>



AGENCES DE L'EAU, COMMENT FINANCER LA BIODIVERSITÉ?

Pour financer leurs nouvelles missions sur la biodiversité, il manque 400 millions d'euros aux agences de l'eau...

C'est l'estimation du rapport rédigé par Alain Richard, sénateur (RDPI) du Val-d'Oise, et Christophe Jerretie (Modem), député de Corrèze. Ce rapport rappelle que les derniers programmes des agences de l'eau ont réorienté les financements du «petit cycle de l'eau» (eau potable, assainissement) vers le «grand cycle» (biodiversité, milieux aquatiques, changement climatique). En l'espace de deux programmes, les collectivités et EPCI chargés des politiques de l'eau et de l'assainissement reçoivent environ 600 M€ annuels de moins. Une priorité justifiée pour atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre Européenne pour 2027. Un objectif qui paraît cependant difficilement atteignable. La France comptait seulement 44 % de masses d'eau en bon état écologique en 2015 et n'a hélas pas mobilisé les moyens à la hauteur des enjeux... Elle court le risque d'une procédure contentieuse et la sanction pourrait être lourde. Les financements des projets sur le grand cycle de l'eau doivent être significativement augmentés. Les interventions préventives destinées à préserver le cycle naturel de l'eau s'avèrent bien moins onéreuses que les actions curatives (traitement de l'eau). Par exemple le coût du stockage d'un mètre cube d'eau est de 3 à 6 fois moins élevé s'il intervient au travers d'une zone humide plutôt que par le biais d'un ouvrage dédié. Afin d'éviter que les investissements pour la biodiversité reposent uniquement sur la facture d'eau les rapporteurs proposent d'affecter aux agences de l'eau une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement, taxe incitative au regard des comportements et des activités économiques pesant sur la biodiversité. Cette mesure devrait rapporter aux agences 150 M€ en 2023 et 300 M€ en 2025. Il en manquera encore...

<https://www.eaurmc.fr/>



DES MICROPLASTIQUES DANS LE CORPS HUMAIN.

Chacun d'entre nous ingère 5 g de plastique chaque semaine dans son alimentation. Soit

l'équivalent... d'une carte de crédit.

Une image forte issue d'une étude publiée en 2019 par l'université de Newcastle (Australie). Cette année, pour la première fois, deux études ont maintenant détecté et quantifié des traces durables de microplastiques dans le corps humain. La première, publiée en mars 2022, se focalise sur le sang. Sur 22 donneurs anonymes, tous volontaires et en bonne santé, 17 avaient du plastique dans les veines. En particulier du PET, très utilisé dans la fabrication de bouteilles et de fibres polyester. Et du polystyrène, très employé dans la fabrication des emballages. La seconde étude britannique, parue début avril 2022, montre que parmi 13 patients, 11 avaient les poumons parasités par des microplastiques. Ces particules, 70 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu, sont-elles dangereuses? Si nous avons beaucoup de données sur les poissons, les crustacés, les mollusques, les planctons... Étonnamment nous en manquons encore sur l'Homme! Un monde sans plastique sera sans doute compliqué tant celui-ci nous rend aujourd'hui un nombre incalculable de services mais l'enjeu est pourtant bien d'en éliminer le plus possible. En commençant par les plastiques à usage unique. L'objectif du Gouvernement français est de sortir du plastique jetable d'ici à 2040 ...Une stratégie nationale pour la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique est publiée en avril 2022.

🔗 <https://www.economie.gouv.fr/cedef/interdiction-plastique-usage-unique> et <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045582284>



OH LA BÂCHE!

À Lons-le-Saunier, Béatrice Weidenmann transforme les bâches publicitaires et banderoles événementielles en accessoires de mode.

Ce réemploi évite d'enfouir ou d'incinérer quelques-uns des milliers de mètres carrés de PVC produits et jetés chaque année. Chez Oh la bâche! on donne une seconde vie à ces supports en les détournant pour la confection de sacs et autres accessoires (trousses, pochettes, porte cartes, cache-pot, etc.), l'occasion de créer de beaux objets design, utiles et doux pour la planète! Béatrice s'occupe elle-même de cette transformation dans son atelier. L'aventure commence avec l'aide du Clus'ter Jura en 2017. En 2008, cette entrepreneuse avait déjà créé sa propre marque, Rayon Jaune, en customisant des gilets de signalisation pour les cyclistes. Oh la Bâche! vient compléter cette activité. Elle essaie d'avoir zéro déchet, les petits objets, comme les porte-cartes, permettent d'utiliser le maximum de la matière. Le PVC est rarement recyclé faute de réseau de collecte (il n'existe aucune obligation légale de recyclage). En de rares occasions, les bâches sont «downcyclées», utilisées par exemple pour emballer des matériaux... Parfois, comme chez Oh la Bâche!, elles sont «upcyclées». Une filière de collecte tente de se mettre en place au niveau national à partir d'une initiative née en Loire Atlantique. La couturière lédonienne pour qui la proximité est un maître-mot récupère des bâches principalement localement : celles du théâtre ou de la ville de Lons, de la station des Rousses, du cirque Pagnozoo, ou encore d'entreprises locales. Si certaines structures achètent des objets issus directement des bâches qu'elles ont confiées à Béatrice, d'autres donnent vie à des accessoires mis en vente sur le site internet de la créatrice.

🔗 <https://ohlabache.fr/> et <http://www.cluster-jura.coop/>



JANE GOODALL, LE LIVRE DE L'ESPOIR

Ses découvertes sur l'intelligence des chimpanzés dans les années 1960 ont changé notre regard. Face au dérèglement climatique et aux disparitions d'espèces, la scientifique plaide pour l'espoir.

Âgée de 87 ans, cette scientifique internationale raconte son parcours dans un ouvrage publié chez Flammarion.

Partie à 26 ans dans la jungle Tanzanienne pour étudier les chimpanzés, elle est à jamais celle qui a démontré que l'outil n'était pas le propre de l'humain. De quoi tempérer notre caractère exceptionnel par rapport aux autres animaux. Pour elle, malgré les disparitions d'espèces, malgré la liste toujours plus longue des animaux menacés, malgré la destruction des écosystèmes, une alliance entre les humains et le reste du vivant est encore possible. Elle confie au journal La Croix, «nous avons déraillé quelque part : on peut envoyer des sondes sur Mars ou se parler via Zoom mais nous détruisons notre habitat... il semble y avoir une déconnexion entre le cerveau et le cœur humain». Elle qui en matière de folie humaine a vécu la 2^e Guerre mondiale, les bombardements... mais aussi les discours de Churchill, la résistance et la victoire, vu par la suite la menace d'une guerre nucléaire puis le retour à la raison et l'apaisement, veut croire que la crise climatique, sociale, environnementale en cours peut encore être résolue, que l'on peut agir à temps.

Livre broché 320 pages - 145 x 219 mm 21,90 €



OBJECTIF MONDE VIVABLE : 20 PROPOSITIONS POUR 2022 ET BIEN AU-DELÀ :

L'engagement environnemental peut être un combat positif pour chacun.e.

Avec ces 20 propositions autour du climat, de la diversité et de la santé, fruit du travail des 5 837 associations regroupées en son sein, France Nature Environnement veut replacer la transition écologique au cœur du débat public. Celles-ci apportent des solutions ambitieuses et pragmatiques aux défis qui se dressent devant nous.

🔗 <https://fne.asso.fr/objectif-monde-vivable/20-propositions-pour-2022>



ÇA AVANCE!

La Commission européenne a publié le 25 avril sa feuille de route des restrictions de produits chimiques.

Dans son viseur, un total de 4 000 à 7 000 substances (plastiques

PVC, retardateurs de flamme, bisphénols, etc.) qui ne seront plus commercialisées d'ici à 2030 car considérées comme cancérigènes ou comme des perturbateurs endocriniens. Une opération qualifiée par le Bureau européen de l'environnement de « plus vaste interdiction de produits chimiques toxiques à ce jour ».



LA PLACE D'UN LIVRE N'EST PAS À LA POUBELLE!

Produit culturel, c'est aussi un objet porteur d'une histoire et de nombreuses émotions : ce type de bien doit circuler et être partagé.

Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire fait partie intégrante de l'activité de Recyclivre. Oubliez Amazon et choisissez plutôt l'un des 1 300 000 livres d'occasion disponibles dans l'entrepôt de l'entreprise. La logistique est réalisée par des travailleurs et travailleuses de l'inclusion sociale et 10 % du prix de vente reversé à des associations et des programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous et de la préservation de nos ressources.

🔗 <https://www.recyclivre.com>

Hommage à Michel Camelot

Quelques mots de soutien et de condoléances à la famille et aux amis de Michel dont nous partageons la peine. Nous voulons ici rendre hommage à une personnalité attachante et généreuse, qui s'est impliquée sans compter pour le bien commun, sans rien attendre en retour. Bien intégré dans la vie de Marpain où il est né, Michel Camelot a été avec Philippe Faivre cofondateur de l'association « CDMM, 4 villages, une commune » à l'automne 2001. Il s'agissait de peser afin que soit choisi le meilleur tracé possible pour la déviation de Pesmes, évitant une implantation trop proche de Marpain d'un pont indispensable entre Haute-Saône et Jura, qui promettait des inondations régulières du bas du village. Ce fut un dossier lourd, porté avec rigueur et patience, toujours avec le souci d'associer les riverains. L'association a pour objet la défense de l'environnement et la mise en valeur du cadre de vie des habitants des quatre villages formant la commune de Dammartin-Marpain (Champagnolot, Dammartin, Marpain et Montrambert). Elle participe à l'animation et à toutes activités intéressant le patrimoine des quatre villages. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle a bien occupé, et même éclairé, sa retraite. Victime d'un premier accident vasculaire cérébral en octobre 2021, un second l'a frappé et il s'est éteint paisiblement, entouré de tous les siens, le dimanche 24 avril à l'hôpital Minjoz. Le partenaire et l'ami nous manque déjà, mais il restera toujours présent à nos côtés.

Les administrateurs de Serre Vivante

AGENDA



MARCHÉS DE PRODUCTEURS & ARTISANS LOCAUX

Privilegier ces marchés, c'est bon pour l'économie locale et l'environnement !

Amange

Les 1^{er} et 3^e samedis du mois.
⌚ 9 h à 12 h 📍 Cour de l'école

Brans

Chaque 2^e samedi du mois.
⌚ 9 h à 12 h 📍 Place de l'église
✉ brans.mairie@orange.fr
📞 Mickaël Peres : 06.85.55.59.85

Châtenois

Toute l'année le jeudi.
⌚ 7 h à 12 h 📍 Place de la Fontaine

Dampierre

Toute l'année le dimanche.
⌚ 8 h à 12 h 📍 Place Arthur Gaulard

Dammartin-Marpain

Les derniers samedis du mois.
⌚ 9 h à 12 h 📍 Place de la mairie.
📞 03.84.70.31.09 (mairie)

Evans

Le 3^e mercredi du mois.
⌚ 17 h à 21 h 📍 En face de la Mairie-Ecole

Frasne-Les-Meuilières

Toute l'année le mardi.
⌚ 8 h à 13 h 📍 Place Rouy

Marnay

Toute l'année le vendredi.
⌚ 16 h à 22 h 📍 Place du Moulin
📞 03.84.31.74.42

Moissey

Le 3^e vendredi de chaque mois.
📍 Esplanade du Château

Orchamps

Les 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 sept. et 14 oct. ⌚ 17 h à 21 h

Pesmes

Toute l'année le mercredi.
⌚ 7 h à 14 h 📍 Esplanade de la Poste

Rainans

Les 2^e dimanches du mois.
⌚ 9 h à 13 h 📍 rue de l'Église
📞 03.84.72.10.18

Salans

Chaque 1^{er} mercredi des mois de mai à octobre.
⌚ 17 h à 20 h 📍 Salle des fêtes.
📞 comité des fêtes : 06.46.10.58.29

Sornay

Toute l'année le samedi.
⌚ 8 h à 13 h 📍 Centre-ville



Animations gratuites et grand public. Réservations obligatoires auprès de Natura 2000 : 📞 03.70.58.40.10
✉ environnement@grand-dole.fr

ANIMATIONS NATURA 2000

**MERCREDI
18 MAI**

Archelange
La grande parade des oiseaux

Sortie nature animée par LPO BFC

**SAMEDI
25 JUIN**

Thervay
Raisin d'Amérique

Inventaire participatif & chantier écovolontaire avec Dole Environnement

**VENDREDI
19 AOÛT**

Chevigny
Nuit internationale de la chauve-souris

Sortie nature animée par la CPEPESC

**VENDREDI
7 OCT.**

Moissey
Balade forestière nocturne

Sortie nature animée par LPO BFC

VENDREDI 6 MAI

Dampierre

La longue histoire partagée de l'Ukraine et de la Russie

Conférence de Paul Clémens à 20 h, professeur d'histoire et de langues invité par l'association ADN « Agir pour le Désarmement Nucléaire ». Participation libre au profit de l'Ukraine.



SAMEDI 14 MAI | 14 H À 18 H

Gendrey

La fête du jeu

Organisée par la Médiathèque Jura Nord et l'ABC.
Animation gratuite et ouverte à tous.

OFFRE D'EMPLOI JARDINIER-MARAICHER à la Saline royale d'Arc-et-Senans

CDI à temps complet. Envoyer CV et lettre de motivation à M. Denis DUQUET, Responsable du Festival des jardins :

✉ denisduquet@salineroyale.com



DIMANCHE 22 MAI | 15 H

Dampierre

Gala de l'école de théâtre

Représentation ouverte à tous à la salle des fêtes.

VENDREDI 1^{er} & SAMEDI 2 JUILLET

Montmirey-la-Ville

«DEAD. To be or not to be.»

📍 Au château 🌐 <https://lacarotte.org>



FORGES DE PESMES

<http://www.forgespesmes.com>

VENDREDI 20 MAI | 20 H 15

Le livre illustré

Catherine Louis, célèbre illustratrice suisse, nous conduit sur le chemin de sa création.

SAMEDI 21 MAI | 9 H À 11 H

Atelier avec Catherine Louis

Pour les enfants de 7 à 12 ans. Inscription :

✉ bibliothequepesmes@laposte.net

📍 Bibliothèque municipale

MARDI 31 MAI | 20 H 15

Conférence : tout savoir sur le retour du castor

Le castor, sympathique animal, s'installe peu à peu sur l'Ognon. Participation libre.

DU VENDREDI 3 AU 10 JUIN

Exposition : le castor aux Voûtes

📍 Au sous-sol du château de Pesmes



FORGES DE FRAISANS

<https://www.lesforgesdefraisans.com/>

JEUDI 26 MAI | DÈS 10 H

Fraisiac, marché de l'art contemporain de Fraisans

Exposition de nombreux artistes. Gratuit.

JEUDI 26 MAI | 15 H

Les frères Panini

Spectacle de rue par la Cie Ilya. Giovanni et Bénito, échappés des plus grands cirques d'Europe, jouent avec maestria une partition fantasque et surprenante où se mêlent vélo acrobatique, jonglerie, cascades et magie, saupoudré de musique. Participation libre.

DIMANCHE 15 MAI

Brans

Expo-Vente

🕒 14 h à 18 h 📍 Salle de l'association de Fil en Aiguille, Mairie, 2 rue du Bois à Brans

☎ Dominique Maitrot : 06.88.15.23.37

Autoreille, 70

Les jardins d'Acorus

L'association « Quatre villages : une commune » C.D.M.M. vous invite à découvrir ce parc au label « jardin remarquable ». Il se compose de bassins, de rivières et cascades, ainsi que d'étangs bucoliques où fleurissent des plantes aquatiques. On peut y observer plus de 1000 espèces végétales, dont plus de 250 plantes aquatiques et une faune spécifique, oiseaux, amphibiens, insectes et poissons...

Inscription impérative (places limitées)

☎ 03.84.70.28.60 🧑 Adultes : 16 €

Enfants < 12 ans : 6 € - < de 5 ans : gratuit

La Barre

Fête au Village

Spectacle à 14 h 30 « Ça Roule ma Boule » par la Cie *La Tête dans les Étoiles* et la fanfare *Les Playmobiles*. Organisé par le Foyer rural.

Réservation spectacle : ☎ 03 84 71 34 62

✉ daniel.bourgeois3@wanadoo.fr



SAMEDI 16 JUILLET | 18 H 30

Montmirey-le-Château

Groupe Les Vench'

Le CRIC vous invite à la Charme : scène ouverte, Pic Nic participatif, Concert *La Vélo Scène*. Entrée à prix libre.



17-18 SEPTEMBRE

Festival Laine à l'Est, 4^e édition

Marché d'artisans et créateurs. Accessoires pour le travail de la laine. Ateliers payants : tricot, crochet, feutre, filage, teinture végétale. Animations gratuites : démonstrations, mini-conférences. Buvette et restauration.

📍 Manoir Equivocal 18, rue du Manoir - Hameau de Moux - 21700 CORGOLOIN

☎ 06 25 68 13 09 - Entrée 2 €.



AMIS DE LA NATURE

Quelques balades...

DIMANCHE 12 JUIN | 13 H 15

Randonnée ≈ 9 km

Vers les Arsures - Aiglepierre.

Départ de la passerelle des poètes.

📍 Jean Luc ☎ 07.51.64.19.45.

MARDI 14 JUIN | 10 H

Sortie vélo

De Dole à Mont-Sous-Vaudrey.

Départ de la passerelle des poètes.

📍 Bertrand ☎ 03.84.82.12.64

5-6-7 AOUT

Escapade en Haute-Saône

(Girmont- la Rochère - Fougerolles) avec Refuge dans un chalet.

📍 Lisa Huin ☎ 07.86.45.90.45

LES VENDREDIS MATIN | 9 H-11 H

Marche nordique

À proximité de Dole - Accompagnatrice : Lisa Huin ☎ 07.86.45.90.45

📍 Philippe Sorin, 37 rue Hector Berlioz, 39100 Dole ☎ 03.84.81.08.17

CROQUEURS DE POMMES

DE JUIN À OCTOBRE

Travaux au verger

Les samedi 11 juin (pique-nique), 26 juin (éclaircir les fruits et taille en vert), 16 juillet, 10 septembre, 8 octobre de 8 h 30 à 12 h, et le samedi 6 août de 14 h à 17 h (greffe en écusson).



26 NOVEMBRE | 10 H - 12 H

Assemblée générale

☎ Patrick Thivant, président : 03.84.82.35.71



Accueil Paysan vous propose une semaine de randonnée à la rencontre du monde rural, du 13 au 17 juin 2022 de Marnoz à Aumont.

Contact : 06 81 76 78 89

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS !

Recopiez (ou découpez) et envoyez ce coupon rempli à : SERRE VIVANTE, 39290 MENOTEY



Illustration réalisée par Augustine Michel

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2022
- Je fais un don de € (66 % de mon don déductible des impôts)
(50 € versés ne me coûtent que 17 € - Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu)

Nom Prénom

Adresse

Adresse électronique

Téléphone

